

Schéma Départemental des Services aux Familles

du département du Cher

2020-2023

Petite enfance
Enfance
Jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale

Une politique départementale au service des familles et des territoires

Entre :

L'Etat, représenté par le Préfet du Cher, Monsieur Jean-Christophe Bouvier,

ci-après dénommé « l'Etat » ;

et

Le Conseil départemental du Cher, représenté par le Président, Monsieur Michel Autissier,

ci-après dénommé « le Conseil départemental » ;

et

La caisse d'Allocations familiales du Cher, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Thierry Chatelin et le directeur, Jérémie Audoin directeur,

ci-après dénommée « la Caf du Cher » ;

et

La Caisse de mutualité sociale agricole Beauce Cœur de Loire, représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Cendrine Chéron et le Directeur, Monsieur Marc Debacq

ci-après dénommée « la Msa » ;

et

La Direction des services départementaux de l'Education nationale, représentée par le Directeur académique, Monsieur Pierre-Alain Chiffre,

ci-après dénommée « l'Education nationale » ;

et

L'Association des maires du Cher représentée par le Président, Monsieur Philippe Moisson ;

ci-après dénommée « l'Association des maires du Cher » ;

et

L'Union départementale des associations familiales représentée par le Président, Monsieur Guy Lagonotte ;

ci-après dénommée « l'Udaf » ;

et

L'association Arppe en Berry représentée par la Présidente, Madame Juliette Chotard ;

ci-après dénommée « l'Arppe en Berry » ;

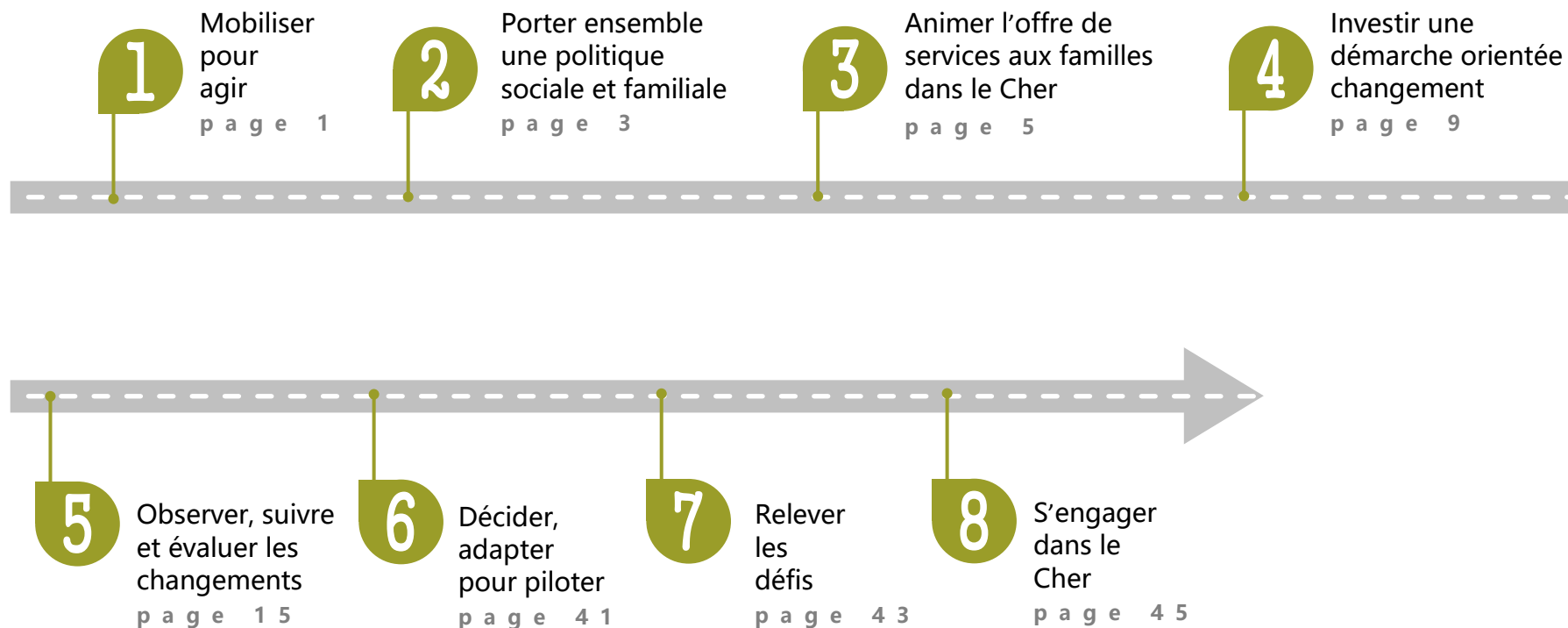
et

Le Tribunal judiciaire de Bourges représenté par le Président, Monsieur Yves-Armand Frassati et le Procureur de la République de Bourges, Joël Garrigue ;

ci-après dénommé « le Tribunal judiciaire de Bourges » ;

Il est convenu ce qui suit :

SOMMAIRE



1	Mobiliser pour agir	page 1
2	Porter ensemble une politique sociale et familiale	page 3
3	Animer l'offre de services aux familles dans le Cher	page 5
4	Investir une démarche orientée changement	page 9
5	Observer, suivre et évaluer les changements	page 15
6	Décider, adapter pour piloter	page 41
7	Relever les défis	page 43
8	S'engager dans le Cher	page 45

Pour aller plus loin

A. Cap sur des valeurs partagées	page 49
B. Notre Cher département	page 50
C. Les réseaux à la loupe	page 63
D. Les chemins de changement, quelques idées en plus	page 69
E. La gouvernance du schéma, des instances partenaires	page 70

1. MOBILISER POUR AGIR

Nous tenons à remercier les personnes qui se sont mobilisées pour construire le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) 2020-2023 :

Les membres du comité de pilotage pour la confiance qu'ils nous ont témoigné dans l'élaboration de ce nouveau schéma dans une démarche de coopération, d'approches participatives et ainsi nous permettre d'oser et d'innover de nouvelles pratiques.

L'ensemble des référents de réseaux composant le comité d'animation pour leur mobilisation, leur engagement à penser de nouvelles pratiques, de nouveaux défis et impulser ces changements.

L'animatrice-formatrice d'Accolades qui, par son soutien, a accompagné l'ensemble de nos réflexions, nos travaux, par ses méthodes et l'ouverture vers de nouveaux savoir-faire par la théorie du changement.

C'est la qualité de cette implication qui a permis d'insuffler une nouvelle dynamique au Sdsf deuxième génération et va permettre la mise en œuvre de ces défis de changement, s'appuyant sur des valeurs partagées.

Une démarche collaborative concernant toutes les têtes de réseaux.

Paroles de Référents.

Cette dynamique ne sera maintenue que par l'implication et l'engagement de chacun d'entre nous, professionnels, élus, bénévoles, institutions, associations, collectivités. Nous souhaitons donc pouvoir compter sur votre participation au cours des quatre prochaines années.

Les coordonnateurs départementaux,

Stéphanie Fargeas,
Caf du Cher

Alain Néron, Laurine Armingeat
Conseil départemental du Cher

Pour aller plus loin A. Cap sur des valeurs partagées - page 49

2. PORTER ENSEMBLE UNE POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE

Après une expérimentation réussie dans plusieurs départements, dès 2014, démontrant la plus-value en matière de maillage territorial et de cohérence de l'offre de services (mettre les services au plus près des besoins), le gouvernement a décidé de mettre en place dans chaque département un schéma, porté par les services déconcentrés de l'Etat au niveau local, en partenariat avec les Caf et les Conseils départementaux.

Cette contractualisation a permis de clarifier la gouvernance locale et d'unifier le pilotage de l'action publique au sein d'une instance unique, le Comité Départemental des Services aux Familles.

Les réformes de l'organisation territoriale de l'Etat conduites depuis 2009 s'attachent à replacer chaque acteur dans son rôle afin de renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat, sur des compétences clarifiées et répondant pleinement aux attentes de la population. Dans ce

Le terrain au cœur de la stratégie.

Paroles de Référents.

contexte, la poursuite partenariale des schémas départementaux reste un levier essentiel pour le maillage du territoire et une offre de services aux familles adaptée.

Initié en 2016-2017, le Sdsf est devenu un des pivots de la politique petite enfance, parentalité et jeunesse de notre département. Son ancrage local a permis de répondre au plus près aux besoins des familles selon les territoires.

Celui-ci est d'autant plus pertinent, qu'il a été créé et mené en concertation avec tous les acteurs qui comptent dans la mise en œuvre de la politique familiale.

Le partenariat dans le Cher « Petite enfance et Parentalité » a déjà fait ses preuves. Depuis plusieurs années, l'Etat, la Caf, le Conseil départemental et la Msa Beauce Cœur de Loire ont eu la volonté de travailler ensemble au développement quantitatif et qualitatif de l'offre de services aux familles.

La volonté de développer des services dans une logique d'équité territoriale pour l'ensemble des familles et dans l'intérêt des enfants, a conduit les partenaires à intégrer la politique jeunesse dans la perspective d'une offre de services cohérente et adaptée aux besoins des familles au fil des âges.

Il était nécessaire de mieux coordonner la politique Jeunesse pour une meilleure efficacité, pour plus de visibilité, pour un maillage équilibré et pour permettre aux acteurs de travailler ensemble, dans une logique de décloisonnement et de meilleure cohérence de l'action au service des publics.

Les enjeux du Sdsf sont multiples :

- Être un outil de cohésion sociale au service des familles qui leur permette de bénéficier d'une réponse coordonnée au plus près de leurs besoins et surtout plus adaptée à ceux-ci.
- Elargir l'approche des problématiques abordées en améliorant la connaissance du tissu partenarial, ce qui permet de créer de nouvelles synergies.
- Réduire les inégalités territoriales et avoir une approche globale des problématiques de chacun des territoires.
- Impulser une nouvelle dynamique au partenariat dans le domaine de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.
- S'assurer de la bonne cohérence du Sdsf par rapport aux autres schémas, projets ou dispositifs existants.
- Développer l'existence d'espaces pour que les points de vue des familles, des enfants, des jeunes et des habitants s'expriment et soient pris en compte le plus en amont possible du schéma afin que le Sdsf ne soit pas exclusivement institutionnel.

Mieux appréhender les enjeux pour notre territoire.
Avancer ensemble dans une démarche de co-construction cohérente sur notre territoire.

Paroles de Référents.

Fort de cette expérience et d'une volonté conjointe de poursuivre cet engagement, un schéma deuxième génération est élaboré pour la période 2020-2023.

3. ANIMER L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES DANS LE CHER

Pour aller plus loin B. Notre Cher département - page 50

La mise en réseau des professionnels au sein du comité d'animation permet de questionner les besoins des familles et réfléchir à des réponses plus adaptées, efficaces, dans une logique de prise en compte globale, décloisonnée et non segmentée au regard des réalités territoriales. L'enjeu est de proposer une offre de services tout en renforçant l'accompagnement des familles dans une continuité socio-éducative pour les 0-25 ans.

Une évaluation participative menée en 2019

La démarche d'évaluation du premier Sdsf 2016-2019 a été menée en 2019 dans une approche participative pour :

- Vérifier l'adéquation entre les enjeux du schéma, sa déclinaison opérationnelle, et son impact sur les publics, les structures, les territoires et les politiques publiques locales dans la perspective du renouvellement du schéma.
- Mesurer la dynamique territoriale déployée qui a pu faciliter à la fois la connaissance du territoire et l'identification des attentes et besoins au service de la population et des familles en particulier.

En s'appuyant sur :

- Des processus de décision collective pour le comité d'animation.
- Le savoir-faire et l'expérience de chacun.
- La construction d'outils permettant d'envisager la (les) transformation(s) des pratiques sur l'évaluation.
- Les réalisations des professionnels et les préoccupations individuelles des participants.

Le comité d'animation, composé de dix animateurs de réseaux, dix référents Reaap, deux responsables de la coordination du schéma, a construit et organisé l'évaluation. La démarche d'évaluation ainsi organisée a permis au comité d'animation d'approfondir la connaissance de chacun des réseaux, de consolider les relations inter-réseaux et d'engager une dynamique départementale qui se construit sur cette connaissance partagée.

Faire lien sur le terrain auprès des professionnels et des familles.

Paroles de Référents.



Pour aller plus loin C. Les réseaux à la loupe - page 63

Les résultats principaux comprenaient :

- Les résultats du sondage participatif issus des porteurs de projets, des réseaux petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité sur les années 2017-2018-2019.
- La dynamique départementale des réseaux avec le comité d'animation.
- La plus-value d'un pilotage inter-institutionnel.
- L'évaluation du schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs), dans l'objectif d'associer celui-ci au futur schéma.

Cette évaluation a notamment permis de mettre en exergue :

- L'offre de services qui reste, sur certains territoires, insuffisante au regard des besoins. Toutefois, elle a pu être développée ces dernières années, notamment en matière d'accueil petite enfance tendant aujourd'hui à travailler davantage sur sa pérennisation.
- La reconnaissance de l'intérêt et de la plus-value des espaces jeunes ou de vie sociale sur les territoires pour favoriser le développement du lien social et la capacité d'agir des habitants et des jeunes.
- L'accès à l'offre : les missions d'information et d'orientation des familles sont mises en œuvre par les professionnels et structures. L'interconnaissance entre acteurs et dispositifs doit être consolidée pour un accompagnement des familles, au bénéfice des familles.
- L'engagement des professionnels en faveur de la qualité de l'accueil au sein des services aux familles (implication dans les réseaux départementaux et partenariats locaux, les échanges de pratiques et la formation).
- Une étape à franchir entre l'accès à l'offre de services aux familles proposée sur le territoire, leur participation dans des actions collectives d'une part et leur implication au sein des différentes instances existantes dans les structures et la définition de son projet.
- La problématique de la temporalité entre le temps des familles, des jeunes, des habitants et celui des institutions (appel à projet, financements) qui limite de fait leur implication.

Création d'une culture commune.

Paroles de Référents.

- La nécessité d'accompagner les élus des territoires dans leurs démarches pour définir et mettre en œuvre un projet social de territoire avec les habitants.

Dans le cadre de la méthodologie proposée lors de l'évaluation, nous avons constaté la difficulté des porteurs de projets à expliquer de manière simple et objectivée ce que produisent leurs actions afin d'en mesurer un résultat.

Cette évaluation partagée a renforcé la nécessité de poursuivre, avec les animateurs de réseaux, l'appropriation d'une démarche d'évaluation pour l'ensemble des actions et projets. Elle a inspiré une nouvelle gouvernance et confirmé la place centrale du comité d'animation piloté par la coordination Caf / Conseil départemental.

Cette évaluation partagée, par la diversité des acteurs du comité d'animation et la complémentarité de leurs missions, a conduit à mettre en lien le Sdavs avec le Sdsf. Une étape supplémentaire dans l'accompagnement globale proposée aux habitants de notre territoire.

L'évaluation du précédent schéma nous a amené aux interrogations suivantes : **Le territoire du Cher doit-il s'adapter aux besoins des familles ? Les familles doivent-elles s'adapter aux territoires ? Comment nos dispositifs, nos actions, nos structures répondent-ils aux besoins et quels en sont les effets à court, moyen et long terme ?**

Ainsi, le comité de pilotage a validé le 12 mars 2020 que la coordination puisse s'appuyer sur le comité d'animation pour assumer la responsabilité de l'élaboration du nouveau schéma. Le comité d'animation a été ainsi pleinement associé à la construction du futur projet.

« L'important est que l'enfant, le jeune et sa famille
continuent de se voir comme faisant partie de la solution,
pas du problème »

Faber & Mazlish

4. INVESTIR UNE DÉMARCHE ORIENTÉE CHANGEMENT

Une approche orientée changement

Ce schéma deuxième génération s'est construit dans une recherche d'évaluation de l'impact. La volonté du comité d'animation est de mieux préciser la place de chacun et la manière de suivre ensemble les effets de nos actions communes et de passer de l'action à la théorie du changement. L'engagement des acteurs permet une transformation sociale et en assure sa pérennité.

Prendre en compte ces évolutions et tenter d'agir sur elles, est donc une priorité. Cela implique de transformer la manière de penser les projets, en mettant l'accent sur l'implication des acteurs, leur influence respective, leurs relations, l'incidence des activités, en la concevant comme une contribution spécifique au changement, aux côtés d'autres acteurs. Enfin, dans le suivi-évaluation, il est nécessaire de se concentrer sur les changements advenus plutôt que les simples résultats de nos actions.

Accompagner le renforcement des capacités d'acteurs et appuyer la gouvernance d'un territoire, devient l'enjeu majeur. L'évaluation du précédent schéma nous a amené à revoir nos ambitions et envisager l'horizon vers lequel nous souhaitons aller en 2023. La dynamique et les coopérations impulsées par le Sdsf nous amènent à définir une vision commune du changement et la situation idéale à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous souhaitons unir nos forces.

Pour ce faire, l'élaboration du schéma s'appuie sur une approche orientée changement qui est issue de la théorie du changement.

Cette démarche plus stratégique s'appuie sur la projection et les transformations souhaitées.

Elle permet de réfléchir aux étapes successives de transformations par lesquelles nous pouvons passer pour atteindre notre vision positive et réaliste, en s'appuyant sur plusieurs hypothèses. Elle renforce la dynamique collective autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.

L'Approche Orientée Changement (Aoc) cherche à dépasser le temps du projet pour s'inscrire dans le temps long propre aux organisations et acteurs (vision intemporelle et durable). Elle se base sur une recherche d'analyse qualitative des évolutions d'un secteur, d'un territoire ou de groupes d'acteurs.

Pour aller plus loin D. Les chemins de changement, des idées en plus - page 69

Par une stratégie collective du changement

Dans la continuité du travail conduit dans le cadre de l'évaluation du schéma 2016-2019, et dans un souci de consolidation des compétences acquises et de la dynamique collective enclenchée, le comité de coordination¹ a travaillé sur :

- La vision globale du Sdsf 2020-2023.
- La formulation des hypothèses de changements.
- Le pilotage de celui-ci par l'évaluation continue permanente.
- L'animation de la nouvelle gouvernance.

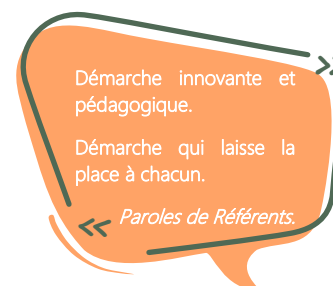
Et un accompagnement du **comité d'animation** sur :

- L'appropriation de la théorie du changement comme principe pour renseigner les impacts du Sdsf.
- La projection sur la formulation d'indicateurs qui permettront de réaliser le suivi-évaluation du schéma.

Cette démarche reposait sur :

- Le souhait de consolider le changement de pratiques majeur qui a été impulsé avec l'évaluation du Sdsf.
- La nécessité de conforter le changement de paradigme en invitant les acteurs d'un projet à s'interroger sur le sens de leur action commune en identifiant collectivement les impacts recherchés et les chemins logiques qui lient l'action à ses effets.
- La volonté de renforcer la légitimité et la pertinence méthodologique de la coordination dans un nouveau schéma organisationnel.

Au regard du contexte et de l'échéance de la présentation du Sdsf finalisé aux institutionnels pour décembre 2020, la coordination a projeté le pilotage stratégique du schéma dans son ensemble (projection sur les quatre années - projection sur les changements souhaités) et s'est appuyée sur le comité d'animation pour s'approprier, enrichir et formuler les indicateurs.



La **coordination** s'est donc investie :

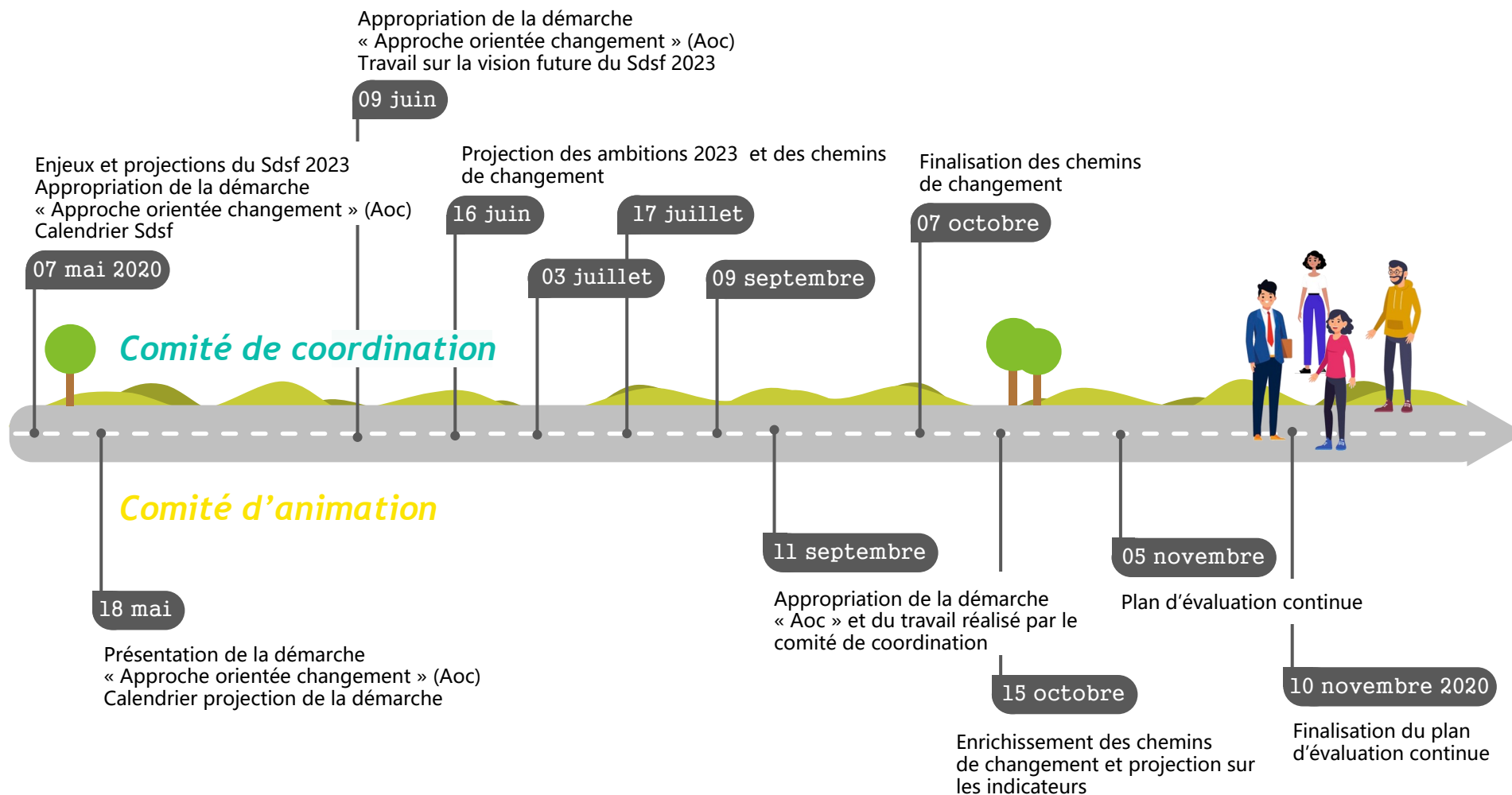
- Sur la vision du Sdsf 2020-2023 - passage des perspectives de l'évaluation aux changements souhaités pour 2023.
- Sur la méthodologie pour construire le Sdsf avec la logique de changement.

Le **comité d'animation** a enrichi :

- Par une acculturation à l'approche orientée changement grâce à un contenu formatif sur l'approche orientée changement dispensé par Accolades.
- Sur la construction du projet du Sdsf 2020-2023 en enrichissant la logique de changement et en formulant des indicateurs multicritères.

¹ Pour la rédaction des ambitions et chemins de changement, une équipe constituée de : deux coordonnateurs du Schéma (Caf et Conseil départemental), la Cheffe projets modes d'accueil enfance (Dpmi Conseil départemental), la Chargée d'études action sanitaire et sociale (Msa), la conseillère technique territoriale (Caf), l'assistante projet (Caf) et l'animatrice -formatrice de la démarche « Approche orientée changement » -Aoc- (Accolades).

Calendrier Sdsf 2020



Pour des changements transverses et coordonnés

Pour élaborer les chemins de changement, nous avons ainsi :

- Défini l'ambition ultime visé à long terme (2023).
- Précisé les différents changements qui doivent se produire au préalable pour que l'ambition ultime devienne possible (conditions préalables), à partir d'une analyse des acteurs et facteurs de changement.
- Explicité les hypothèses qui sous-tendent le raisonnement.
- Elaboré des indicateurs multicritères pour le suivi-évaluation des changements et ajusté la théorie du changement.

Par cette méthode nous proposons une vision positive de l'avenir, une projection vers une situation idéale que l'on aimerait voir advenir. Cet idéal fait donc appel à une vision stratégique ou politique, moins technique.

Cette vision constitue un aboutissement espéré mais ce n'est pas la fin du processus de changement : celui-ci évolue sans cesse et d'autres changements interviendront certainement après cet aboutissement.

Pour cela, nous avons identifié les différents acteurs, porteurs de ces changements qui interviennent dans le processus de changement et analysé leurs interactions. Les changements recherchés sont ceux qui se produisent dans les pratiques réelles, lorsque les publics ciblés agissent différemment. Nous avons analysé les actions ou projets entrepris afin de comprendre, de mesurer ou de valoriser leurs conséquences.

Il s'agit de convaincre l'ensemble des parties prenantes du Sdsf et les acteurs locaux de l'intérêt de leurs actions, d'accompagner l'amélioration des pratiques et de partager les effets recherchés.

L'ensemble de ces réflexions a donc conduit à interroger l'offre de service auprès des familles, des jeunes et des habitants. Ceci nous amenant à nous projeter sur les changements attendus du prochain Sdsf, au regard des transformations à envisager pour nos territoires, nos pratiques, nos politiques.

Cette vision future est la suivante :

En 2023, le Sdsf porte une "ambition famille" ² départementale par une stratégie de la politique familiale et sociale partagée.

L'interdépendance des politiques institutionnelles permet des changements dans les conditions de vie des publics (familles, enfants, jeunes, habitants) et sur les territoires.

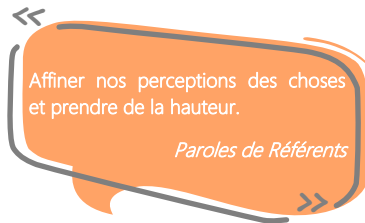
La mobilisation des institutions, élus, professionnels et des publics est un véritable enjeu sur le département du Cher.

Il s'agit, par la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma, de travailler de manière complémentaire, décloisonnée et en réseau, au bénéfice et dans l'intérêt des enfants, des jeunes, des familles et des habitants.

² Porter une stratégie commune pour un avenir certain des familles du département en se donnant les moyens d'agir.

Par conséquent, il nous impose la recherche d'une transformation de nos organisations et de la vigilance des réponses à apporter aux besoins des publics et des territoires.

Ce nouveau schéma prend en compte les orientations des **politiques Jeunesse et Animation de la vie sociale pour une approche « parcours » des familles, des jeunes et des habitants**. En ce sens, nous avons pensé quatre chemins de changement pour guider la stratégie départementale :



Nous avons identifié les « chemins » pour aller vers notre vision et ambition finale. Chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise. On a ainsi différents chemins qui convergent vers la vision départementale du nouveau Sdsf et nous permet une mise en perspective stratégique.

- **Un pilotage engagé**
pour renforcer la dimension d'engagement, de concertation et de coordination de la gouvernance.
- **Une Coopération renforcée**
pour une démarche prospective autour des pratiques professionnelles et de la gouvernance.
- **Des territoires investis**
pour développer une politique sociale et familiale sur les territoires tenant compte de la diversité des besoins.
- **Une ambition pour les familles, les jeunes et les habitants**
pour favoriser les initiatives et laisser la place à chacun.

Une approche « parcours » des familles, des jeunes et des habitants

L'évaluation du précédent schéma nous a amené aux interrogations suivantes : le territoire du Cher doit-il s'adapter aux besoins des familles ? Les familles doivent-elles s'adapter aux territoires ? Comment nos dispositifs, nos actions, nos structures répondent-ils aux besoins et quels en sont les effets à court, moyen et long terme ?

AMBITIONS 2023

Un pilotage engagé :

LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE RESEAUX ENGAGES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES (PILOTAGE, COORDINATION ET ANIMATION) CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU DEPARTEMENT.

Une coopération renforcée :

LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS COOPÈRENT ET DEVELOPPENT EN COHERENCE UNE DYNAMIQUE DE VIE SOCIALE (INITIATIVES, INNOVATION PROJETS POUR ET PAR LES HABITANTS).

Des territoires investis :

LES COLLECTIVITÉS DÉVELOPPENT UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (ÉLUS, FAMILLES, PROFESSIONNELS, HABITANTS, JEUNES...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

Une ambition pour les familles, les jeunes et les habitants :

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.

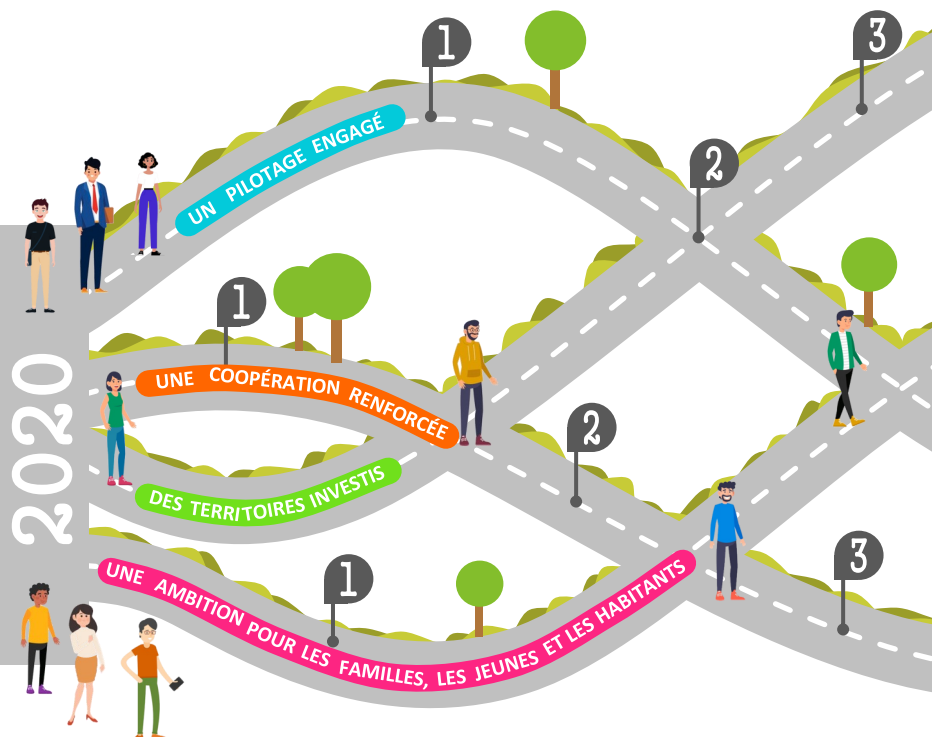
PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINÉS.



VISION FUTURE DU SDSF 2023

Le Sdsf porte une "ambition famille" départementale par une stratégie de la politique familiale et sociale partagée.

L'interdépendance des politiques institutionnelles permet des changements dans les conditions de vie des publics (*familles, enfants, jeunes, habitants*) et sur les territoires.



5. OBSERVER, SUIVRE ET ÉVALUER POUR PILOTER

Élaboration du suivi et de l'évaluation continue

La réalisation de l'évaluation repose sur un suivi des changements avec l'élaboration d'un plan d'évaluation afin d'observer ce qui change réellement ou pas.

Pour ce faire, il est nécessaire de conduire l'évaluation :

- Par l'animation d'un travail collectif annuel.
- Par un suivi régulier auprès des porteurs de projet s'appuyant sur des marqueurs de progrès qui complètent l'analyse annuelle.

Une transversalité plus marquée.

Paroles de Référents.

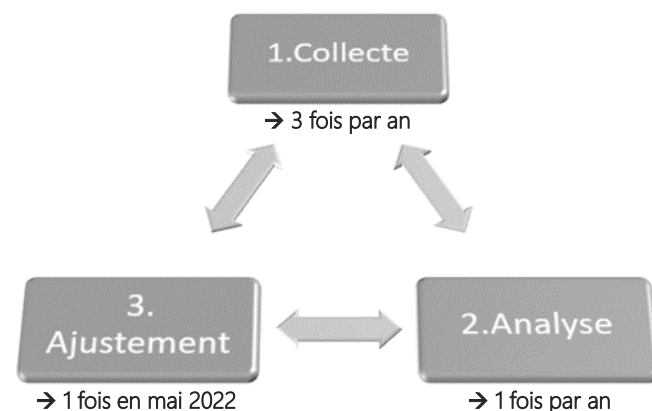
Nous avons poursuivi sur la construction d'un suivi-évaluation annuel du Sdsf. Il a été construit dans une dynamique collective territoriale et dans une dimension de collecte, d'analyse et d'ajustement.

L'animation d'un travail collectif annuel et d'un suivi régulier auprès des porteurs de projets nous permettra de mettre en œuvre l'évaluation continue du schéma autour d'outils de collecte et d'une auto-évaluation par les acteurs du projet une fois par an.

La mise en œuvre de cette évaluation continue vise à nourrir les échanges et les décisions avec les parties prenantes du Sdsf. Dans le cadre d'un processus alliant transparence, rigueur et pragmatisme, les informations collectées et analysées seront alors autant d'éléments de réponse, partiels mais utiles, pour accompagner le dialogue du comité de pilotage et la maximisation de leur impact social en appui sur les indicateurs proposés.

Une démarche d'évaluation nouvelle.

Paroles de Référents.

**1. Collecte**

Les porteurs de projets et référents observent à leur rythme l'avancée des projets, puis des réunions territoriales et des rencontres du comité d'animation sont organisées selon ce qui a été proposé pour le suivi-évaluation.

Les membres du comité d'animation permettent des échanges sur les changements significatifs repérés par chacun d'eux. Ils mettent en lien ces changements, et commencent à analyser leurs effets.

Une synthèse annuelle de ces observations est élaborée par la coordination du Sdsf.

3. Ajustement

Un séminaire avec les membres du comité d'animation est organisé pour enrichir *le journal des changements* : partager l'analyse à mi-parcours du schéma et chercher la manière de rendre tangible les changements les plus significatifs des deux premières années.

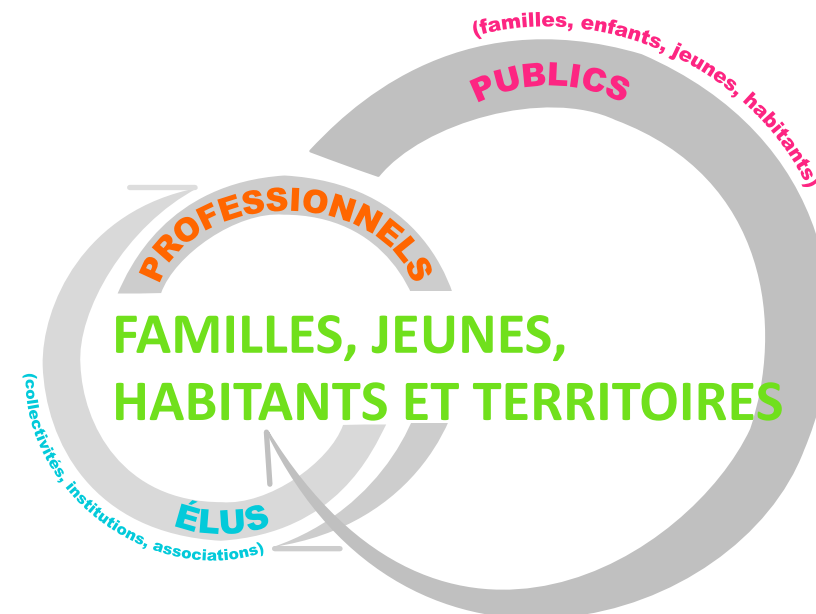
Il interroge les actions et la stratégie au regard de ces changements. Il réajuste les hypothèses de changement qu'il restait à atteindre.

2. Analyse

La coordination du Sdsf responsable du suivi, synthétise les collectes, et cherche à les intégrer dans ce qu'on peut appeler un « journal des changements ». Cette synthèse met en perspective les changements observés en lien avec les étapes qui avaient été identifiées dans l'élaboration des « chemins de changement », ou en tant que « changements inattendus ». Elle est soumise à une analyse collective, une *prise de recul collective* avec le comité d'animation et le comité de pilotage.

Les chemins de changement

Cette démarche ne saurait se faire sans les interactions entre les acteurs pour créer les changements auprès des familles, jeunes, habitants et territoires.



UN PILOTAGE ENGAGÉ

Ambition
2023

LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE
RESEAUX ENGAGES AUX INSTANCES DE
GOUVERNANCE *(pilotage, coordination et animation)*
CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR
GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES
FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU
DEPARTEMENT.

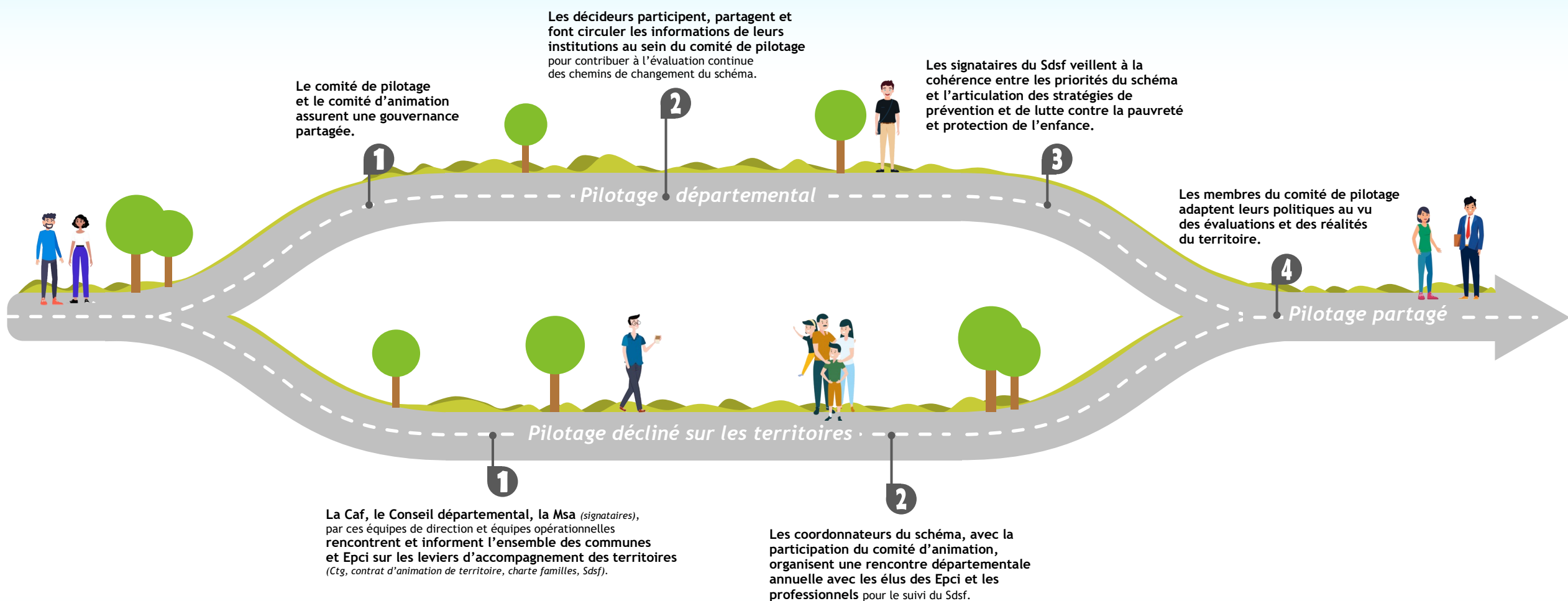
2020

UN PILOTAGE ENGAGÉ

Ambition

2023

Défis de changements



LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE RESEAUX ENGAGES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES

(pilotage, coordination et animation)

CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU DEPARTEMENT.

UN PILOTAGE ENGAGÉ

Evaluation continue
**COLLECTE ET SUIVI
DES CHANGEMENTS**

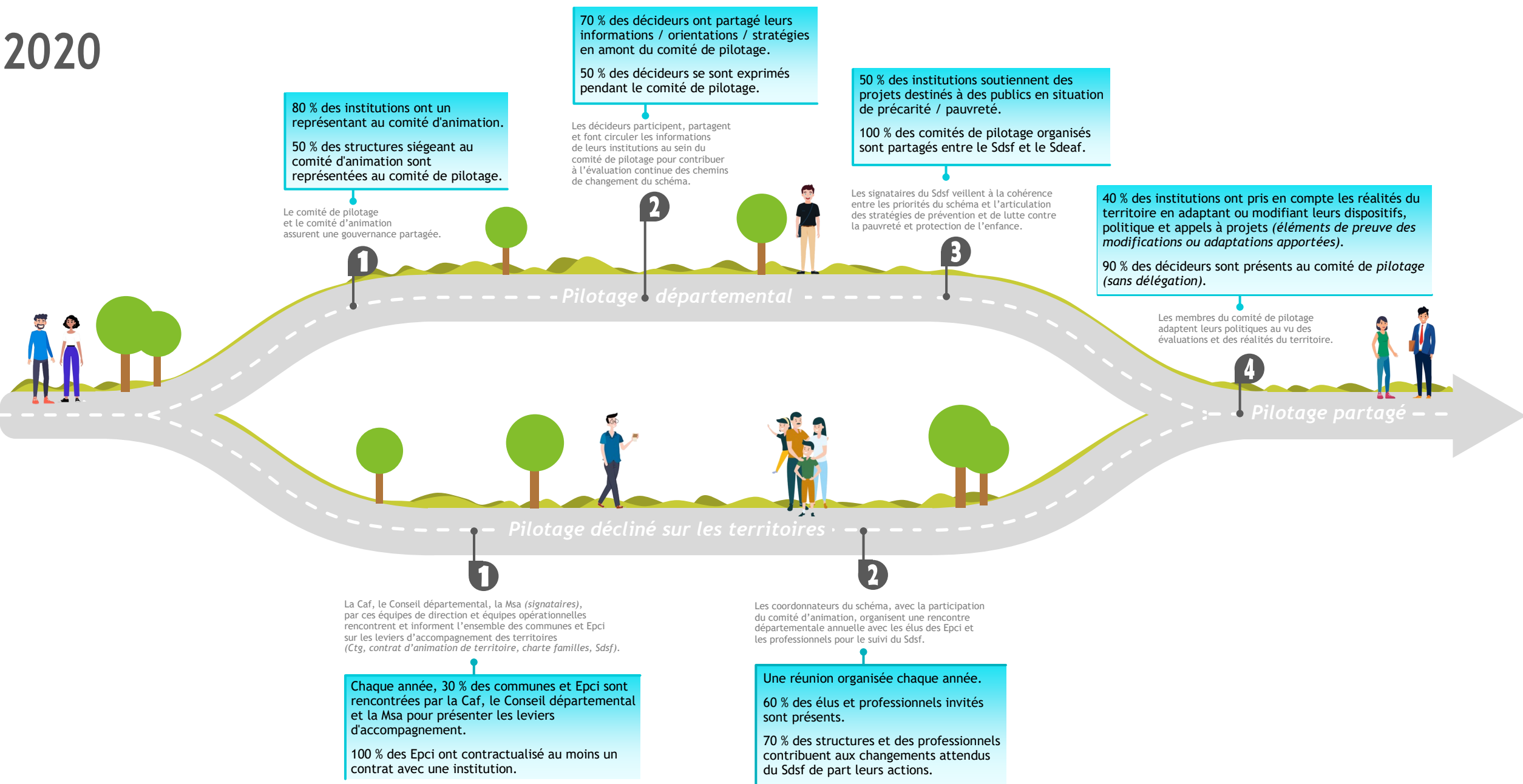


UN PILOTAGE ENGAGÉ

2020

Ambition

2023



LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE RESEAUX ENGAGES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES (pilotage, coordination et animation) CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU DEPARTEMENT.

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Ambition
2023

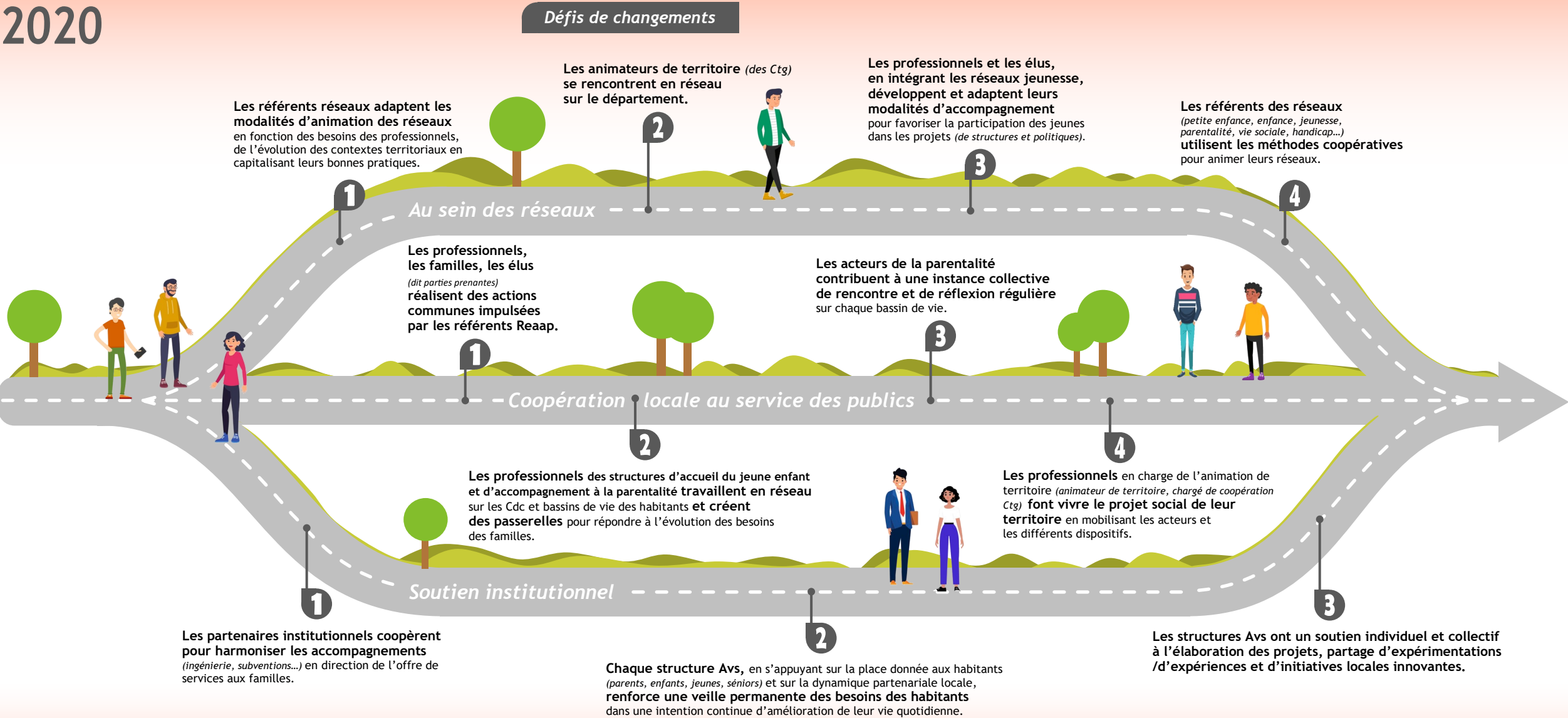
LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET
LES INSTITUTIONS COOPERENT ET
DEVELOPPENT EN COHERENCE UNE DYNAMIQUE
DE VIE SOCIALE *(initiatives, innovation projets pour et par
les habitants).*

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

2020

Ambition

2023



LES ELUS,
LES PROFESSIONNELS
ET LES INSTITUTIONS
COOPERENT ET
DEVELOPPENT
EN COHERENCE
UNE DYNAMIQUE DE
VIE SOCIALE

(initiatives, innovation projets
pour et par les habitants).

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Evaluation continue

COLLECTE ET SUIVI
DES CHANGEMENTS

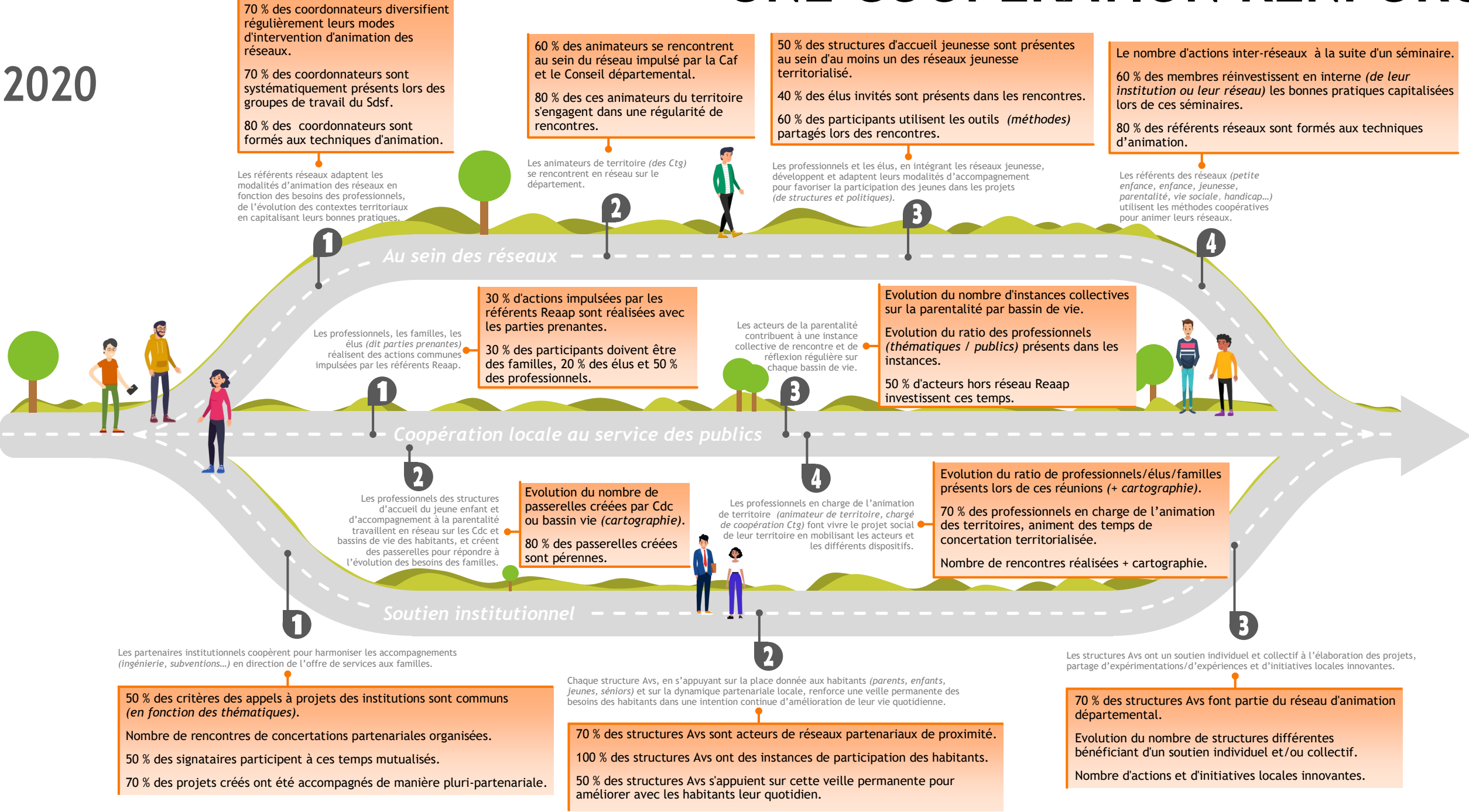


UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

2020

Ambition

2023



DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition
2023

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT
UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE
ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION
PLURIELLE (*élus, familles, professionnels, habitants,
jeunes...*) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE
LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE
L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES
STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

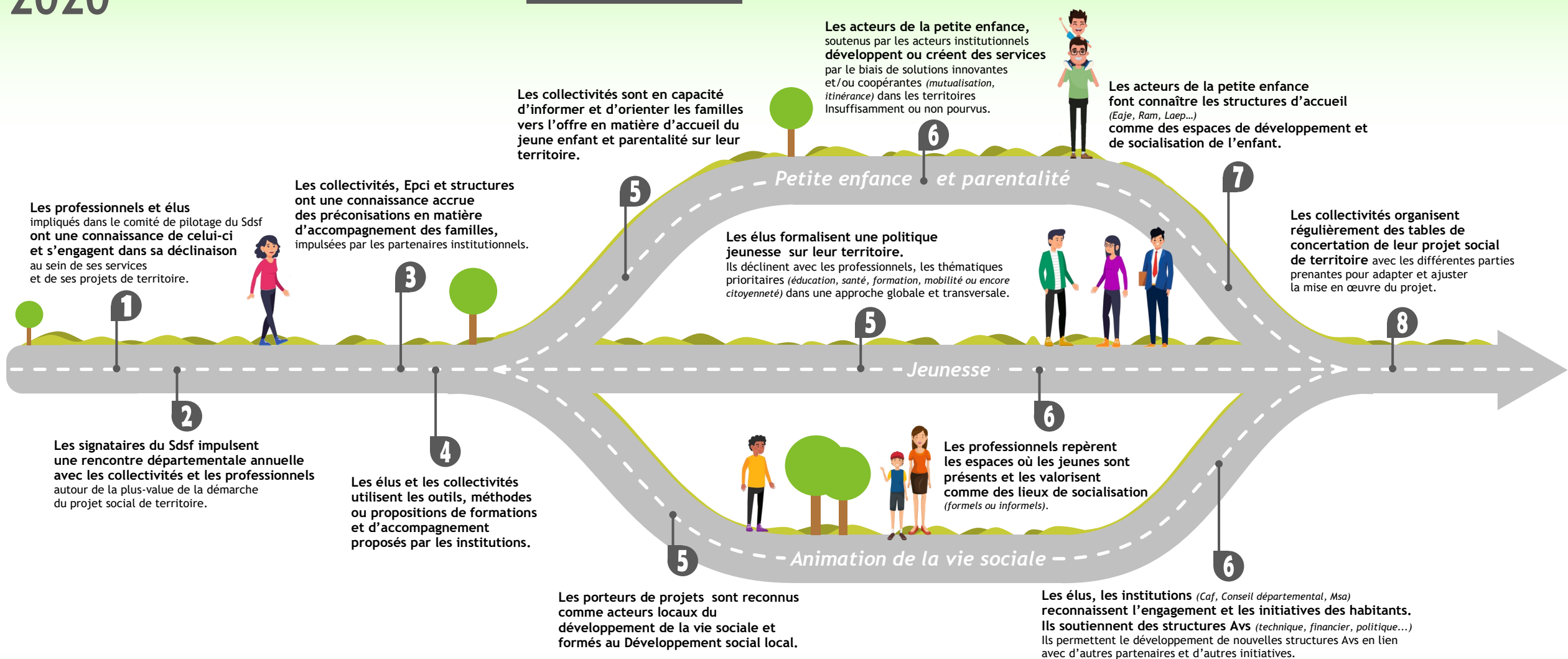
2020

DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition

2023

Défis de changements



LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (élus, familles, professionnels, habitants, jeunes...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION. LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRCTURES ET DES TERRITOIRES.

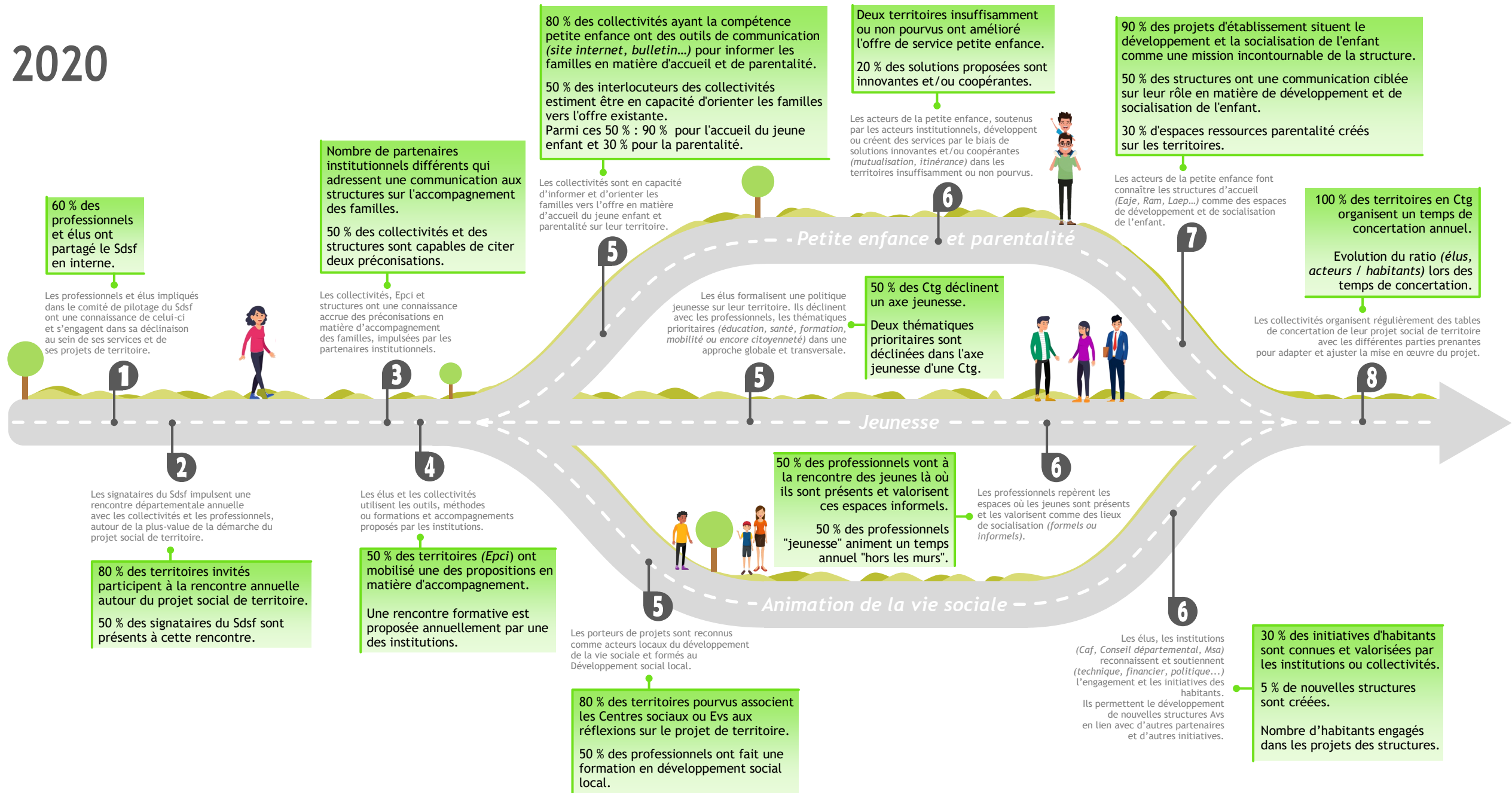
DES TERRITOIRES INVESTIS

Evaluation continue

COLLECTE ET SUIVI
DES CHANGEMENTS



2020



Ambition

2023

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (élus, familles, professionnels, habitants, jeunes...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition
2023

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU
FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION
ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES
JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE
CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE
TERRITOIRE.

PARENTS, JEUNES ET HABITANTS
INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT
DESTINES.

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

2020

Défis de changements

Ambition

2023

Les référents de réseaux (associatifs, institutionnels et territoriaux), présents dans le comité d'animation contribuent et impulsent la mise en œuvre des changements attendus auprès des porteurs de projets.

Les professionnels travaillent sur le pouvoir d'agir des jeunes, familles et habitants.

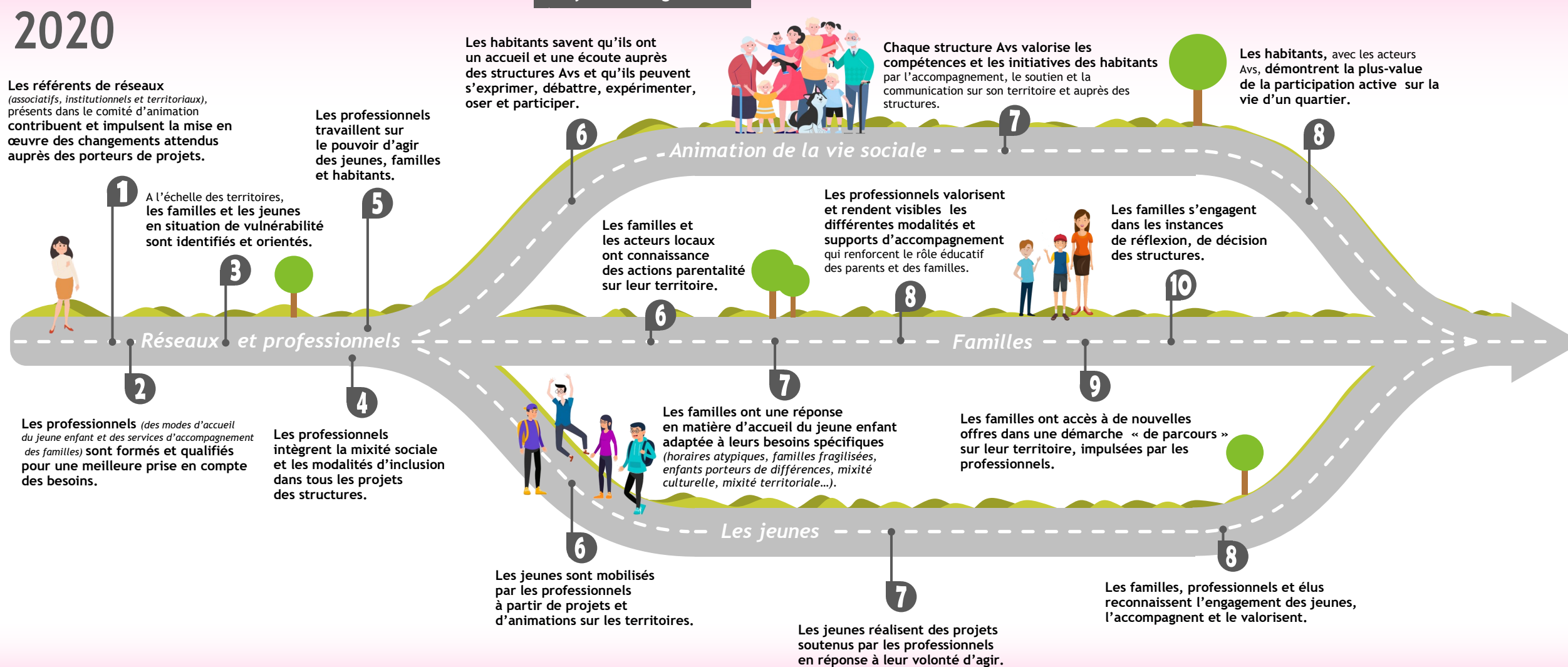
Les habitants savent qu'ils ont un accueil et une écoute auprès des structures Avs et qu'ils peuvent s'exprimer, débattre, expérimenter, oser et participer.

Chaque structure Avs valorise les compétences et les initiatives des habitants par l'accompagnement, le soutien et la communication sur son territoire et auprès des structures.

Les habitants, avec les acteurs Avs, démontrent la plus-value de la participation active sur la vie d'un quartier.

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.

PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.



UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Evaluation continue

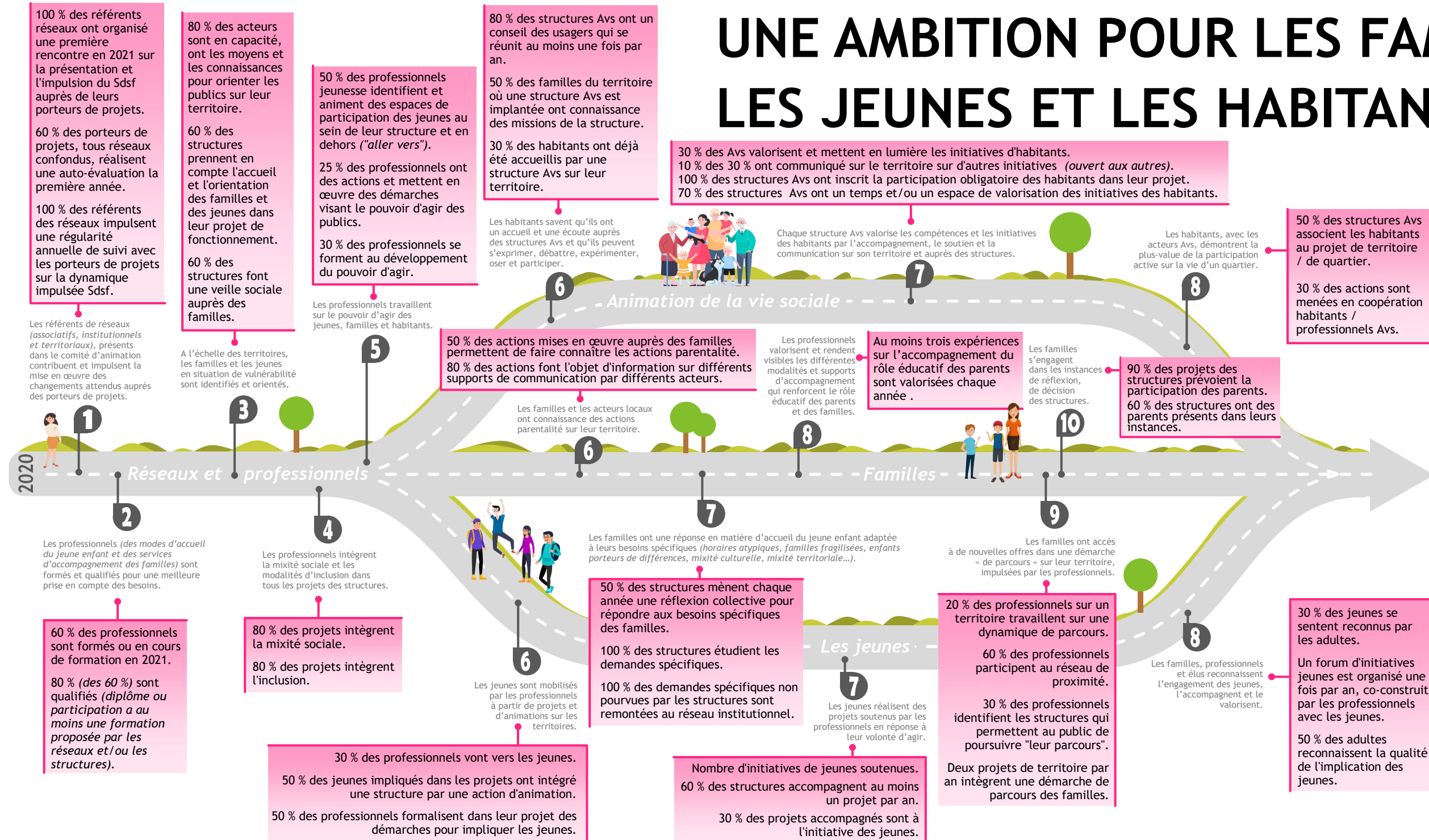
COLLECTE ET SUIVI
DES CHANGEMENTS



UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition

2023



TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.

PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.

Le Schéma départemental des services aux familles, des ambitions au service des enfants, des jeunes et des familles

Les enfants, les jeunes et les familles représentent une part importante de la population. Il s'agit d'un groupe très diversifié, non seulement en ce

qui a trait à la culture, à la structure familiale, et au vécu social, mais également au regard des conditions de vie et des possibilités qui s'offrent à eux.

Chaque famille et chaque individu au sein de cette famille, évolue au sein de son propre parcours de vie dans lequel il doit se sentir reconnu, accompagné, valorisé.

C'est dans un souci de mieux être des familles que le Schéma départemental des services aux familles du Cher est porteur d'ambition :

- **Une ambition pour les familles**

La notion de famille doit prendre en compte les réalités sociales et être assez large pour englober les structures familiales d'aujourd'hui.

Afin d'aider et de soutenir au mieux ces familles, il semble indispensable de se questionner de façon permanente, sur notre capacité collective à les accompagner sur leur territoire de vie, dans une perspective de parcours de vie et de co-éducation.

C'est en plaçant les familles au cœur de nos réflexions et de nos choix que les réponses que nous apportons ont le plus de chance de répondre à leurs besoins et leurs attentes en matière d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Les politiques relatives à la Petite Enfance, enfance, jeunesse, accompagnement à la Parentalité et vie sociale, répondent à une même logique de services aux familles.

Les services sont proposés à l'ensemble des familles. Il s'agit donc de banaliser leur recours, pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées.

- **Une ambition pour les territoires**

Il a pour objet de corriger les inégalités sociales et territoriales et de Poursuivre le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité et de développement du lien social.

- **Une ambition pour les acteurs institutionnels, collectivités et associations**

L'élaboration de ce Schéma Départemental des Services aux Familles permet de renforcer la coordination entre ces acteurs.

Tous les acteurs qui interviennent dans les services aux familles, institutions, élus des territoires, partenaires, professionnels, personnes qualifiées, représentants des familles et les familles elles-mêmes, ont un périmètre d'action et un cadre juridique qui leurs sont propres.

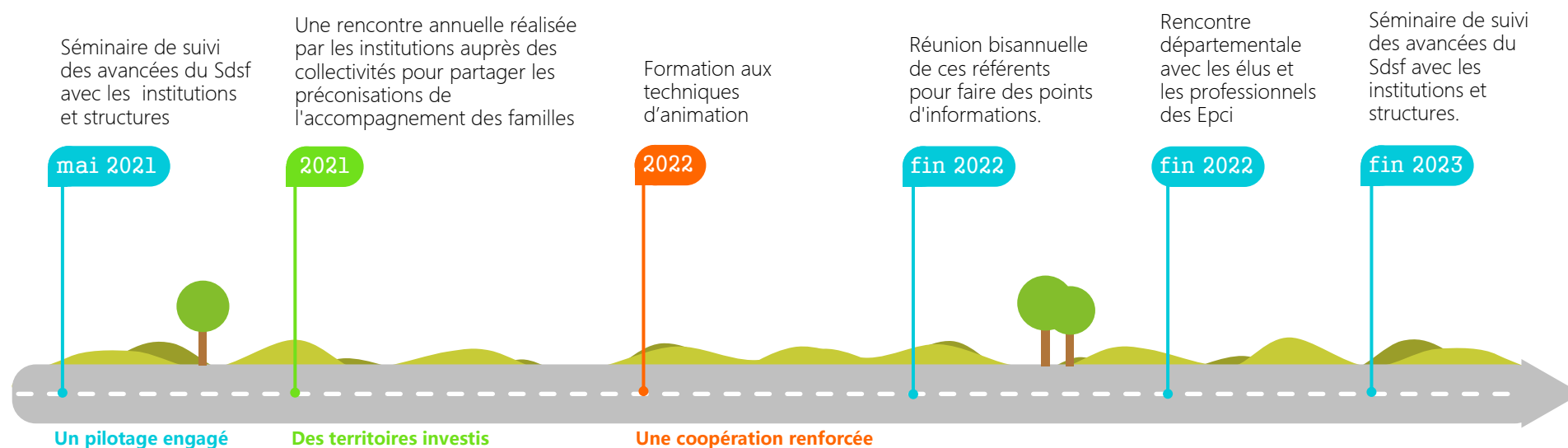
Il a un caractère évolutif et est une référence commune pour l'ensemble des acteurs amené à informer, accompagner et agir auprès des familles.

Il s'inscrit dans un partenariat solidement ancré.

- **Une ambition pour notre société**

Il permet à toutes les familles, quels que soient leur territoire et leur situation de vie, de trouver, des réponses adaptées à leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement.

Actions stratégiques pour le suivi et l'évaluation des chemins de changement



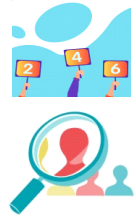
Des outils pour un suivi continu des changements

Indicateurs et méthodes de suivi du Sdsf

UN PILOTAGE ENGAGÉ

Ambition
2023 :

LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE RESEAUX ENGAGES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES (PILOTAGE, COORDINATION ET ANIMATION) CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU DEPARTEMENT.

Chemin	Défis de changement	Indicateurs	Méthodes	Référents	Échéance
PILOTAGE DÉPARTEMENTAL	1 Le comité de pilotage et le comité d'animation assurent une gouvernance partagée.	80 % des institutions ont un représentant au comité d'animation. 50 % des structures siégeant au comité d'animation sont représentées au comité de pilotage.	 Observation des coordonnateurs.	Coordonnateurs Sdsf Caf et Conseil départemental du Cher	Fin 2021
	2 Les décideurs participent, partagent et font circuler les informations de leurs institutions au sein du comité de pilotage pour contribuer à l'évaluation continue des chemins de changement du schéma.	70 % des décideurs ont partagé leurs informations / orientations / stratégies en amont du comité de pilotage. 50 % des décideurs se sont exprimés pendant le comité de pilotage.	 Support créé <i>(outil de préparation du copil envoyé aux institutions et préparant l'échange d'information, la prise en compte de la précarité).</i> Nombre de retours. Observation sur échanges pendant le comité de pilotage par la coordination.	Coordonnateurs Sdsf Caf et Conseil départemental du Cher	Séminaire à partir de 2021
	3 Les signataires du Sdsf veillent à la cohérence entre les priorités du schéma et l'articulation des stratégies de prévention et de lutte contre la pauvreté et prévention et protection de l'enfance.	50 % des institutions soutiennent des projets destinés à des publics en situation de précarité / pauvreté. 100 % des comités de pilotages organisés sont partagés entre le Sdsf et le schéma enfance adolescence familles.	 Observation par la coordination. Questionnaire auprès des institutions / observation au sein du comité technique.	Coordonnateurs Sdsf Caf et Conseil départemental du Cher	Séminaire à partir de 2021

UN PILOTAGE ENGAGÉ

Ambition
2023 :

LES DECIDEURS ET ANIMATEURS DE RESEAUX ENGAGES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCES (PILOTAGE, COORDINATION ET ANIMATION) CONTRIBUENT A UN PILOTAGE AGILE POUR GARANTIR LES CHANGEMENTS ATTENDUS POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS DU DEPARTEMENT.

Chemin

Défis de changement

Indicateurs

Méthodes

Référénts

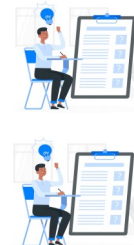
Échéance

PILOTAGE
DÉCLINÉ SUR LES TERRITOIRES

1

La Caf, le Conseil départemental, la MSA (*signataires*) par ces équipes de direction et équipes opérationnelles rencontrent et informent l'ensemble des communes et Epci sur les leviers d'accompagnement des territoires (*Ctg, contrats d'animation de territoire, Charte familles, Sdsf*).

Chaque année, 30 % des communes et Epci sont rencontrées par la Caf, le Conseil départemental et la Msa pour présenter les leviers d'accompagnement.
100 % des Epci ont contractualisé au moins un contrat avec une institution



Recensement par les équipes de territoires (*Caf, Conseil départemental, Msa*).

Recensement des contrats sur les territoires / institutions.

Un référent Caf, Conseil départemental et Msa

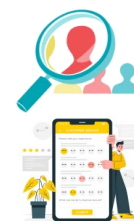
1^{er} indicateur
évaluation
annuelle

2^e indicateur
fin 2022

2

Les coordonnateurs du schéma avec la participation du comité d'animation organisent une rencontre départementale annuelle avec les élus des Epci et les professionnels pour le suivi du Sdsf.

Une réunion organisée chaque année.
60 % des élus et professionnels invités sont présents.
70 % des structures et des professionnels contribuent aux changements attendus du Sdsf de part leurs actions.



Observation de la coordination du comité d'animation.

Questionnaire global.

Coordonneurs
Sdsf Caf et
Conseil
départemental
du Cher

2022

4

Les membres du comité de pilotage adaptent leurs politiques au vu des évaluations et des réalités du territoire.

40 % des institutions ont pris en compte les réalités du territoire en adaptant ou modifiant leurs dispositifs, politique, et appels à projets. (*éléments de preuve des modifications ou adaptation apportées*)

90 % des décideurs sont présents au comité de pilotage (*sans délégation*).



Observation de la politique déployée auprès des membres du comité de pilotage ou des directions

Coordonneurs
Sdsf Caf-Cd

fin du sdsf
2023

PILOTAGE
PARTAGÉ

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Ambition
2023 :

LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS COOPÉRENT ET DEVELOPPENT EN COHERENCE UNE DYNAMIQUE DE VIE SOCIALE (INITIATIVES, INNOVATION PROJETS POUR ET PAR LES HABITANTS).

Chemin	Défis de changement	Méthodes	Référents	Échéance
AU SEIN DES RESEAUX	1 Les référents réseaux adaptent les modalités d'animation des réseaux en fonction des besoins des professionnels, de l'évolution des contextes territoriaux en capitalisant leurs bonnes pratiques.	70 % des référents diversifient régulièrement leurs modes d'intervention d'animation des réseaux. 70 % des référents sont systématiquement présents lors des groupes de travail du Sdsf.  Auto-évaluation avec un outil.  Observation.	Coordonneurs Sdsf Caf et Conseil départemental du Cher	2022
	2 Les animateurs de territoire <i>(des Conventions territoriales globales)</i> se rencontrent en réseau sur le département.	60 % des animateurs se rencontrent au sein du réseau impulsé par la Caf et le Conseil départemental. 80 % des ces animateurs du territoire s'engagent dans une régularité de rencontres.  Observation + entrevue sur les réalisations suite à cette dynamique de réseau.	Équipes en charge d'accompagner et mettre en œuvre les Ctg	2022
	3 Les professionnels et les élus, en intégrant les réseaux jeunesse, développent et adaptent leurs modalités d'accompagnement pour favoriser la participation des jeunes dans les projets <i>(de structures et politiques)</i> .	50 % des structures d'accueil jeunesse sont présentes au sein d'au moins un des réseaux jeunesse territorialisés. 40 % des élus invités sont présents dans les rencontres. 60 % des participants utilisent les outils <i>(méthodes)</i> partagés lors des rencontres.  Observation des référents de réseau Raj.	Référents Raj	2022
	4 Les référents des réseaux <i>(petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, handicap...)</i> utilisent les méthodes coopératives pour animer leurs réseaux.	Le nombre d'actions inter-réseaux à la suite d'un séminaire. 60 % des membres réinvestissent en interne <i>(de leur institution ou leur réseau)</i> les bonnes pratiques capitalisées lors de ces séminaires. 80 % des référents sont formés aux techniques d'animation.  Observation auprès du comité d'animation.	Référents réseaux	2023

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Ambition
2023 :

LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS COOPÉRENT ET DEVELOPPENT EN COHERENCE UNE DYNAMIQUE DE VIE SOCIALE (INITIATIVES, INNOVATION PROJETS POUR ET PAR LES HABITANTS).

Chemin

Défis de changement

Méthodes

Référents

Échéance

COOPÉRATION LOCALE AU SERVICE DES PUBLICS

1

Les professionnels, les familles, les élus (*dit parties prenantes*) réalisent des actions communes impulsées par les référents Reaap.

30 % d'actions impulsées par les référents Reaap sont réalisées avec les parties prenantes.
30 % des participants doivent être des familles, 20 % des élus, 50 % des professionnels sont impliqués dans la réalisation d'actions communes.



Auto-évaluation des référents Reaap avec un outil commun (*Drive commun*).

Référents Reaap

Fin 2021

2

Les professionnels des structures d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité travaillent en réseau sur les Cdc et bassins de vie des habitants, et créent des passerelles pour répondre à l'évolution des besoins des familles.

Évolution du nombre de passerelles créées par CDC ou bassin vie (*cartographie*)
80 % des passerelles créées sont perennes.



Observation par le(s) réseau(x) petite enfance.

Référents réseaux Petite Enfance

2021

3

Les acteurs de la parentalité contribuent à une instance collective de rencontre et de réflexion régulière sur chaque bassin de vie.

Évolution du nombre d'instances collectives sur la parentalité par bassin de vie.
Evolution du ratio des professionnels (*thématiques/publics*) présents dans les instances.
50 % d'acteurs hors réseau Reaap investissent ces temps.



Observation par les référents Reaap par territoire Reaap.

Référents Reaap

Fin 2022

4

Les professionnels en charge de l'animation de territoire (animateur de territoire, chargé de coopération Ctg) font vivre le projet social de leur territoire en mobilisant les acteurs et les différents dispositifs.

Evolution du ratio de professionnels / élus / familles présents lors de ces réunions. (+ *cartographie*).
70 % des professionnels en charge de l'animation des territoires, animent des temps de concertation territorialisée.
Nombre de rencontres réalisées + cartographie



Auto-évaluation des professionnels en charge de l'animation des territoires avec les co-pilotes Ctg (*Caf - Conseil départemental - Msa*)

Co-pilotes Ctg

2023

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Ambition
2023 :

LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS COOPÉRENT ET DEVELOPPENT EN COHERENCE UNE DYNAMIQUE DE VIE SOCIALE (INITIATIVES, INNOVATION PROJETS POUR ET PAR LES HABITANTS).

Chemin	Défis de changement	Méthodes	Référents	Échéance		
SOUTIEN INSTITUTIONNEL	1	Les partenaires institutionnels coopèrent pour harmoniser les accompagnements (ingénierie, subventions...) en direction de l'offre de services aux familles.	50 % des critères des appels à projets des institutions sont communs <i>(en fonction des thématiques)</i>. Nombre de rencontres de concertations partenariales organisées. 50 % des signataires participent à ces temps mutualisés. 70 % des projets créés ont été accompagnés de manière pluri-partenaire.	 Observation.	Coordonnateurs Sdsf Caf, Conseil départemental et Msa	2022
	2	Chaque structure Avs en s'appuyant sur : la place donnée aux habitants (parents, enfants, jeunes, seniors) et sur la dynamique partenariale locale, renforce une veille permanente des besoins des habitants dans une intention continue d'amélioration de leur vie quotidienne.	70 % des structures Avs sont acteurs de réseaux partenariaux de proximité. 100 % des structures Avs ont des instances de participation des habitants. 50 % des structures Avs s'appuient sur cette veille permanente pour améliorer avec les habitants leur quotidien.	 Séances collectives via le réseau Avs.	Référent Avs	2022
	3	Les structures Avs ont un soutien individuel et collectif pour l'élaboration des projets, partage d'expérimentations /d'expériences et d'initiatives locales innovantes.	70 % des structures Avs font partie du réseau d'animation départemental. Evolution du nombre de structures différentes bénéficiant d'un soutien individuel et/ou collectif. Nombre d'actions et d'initiatives locales innovantes.	 Observation et questionnaire via le réseau Avs.	Référent Avs	2023

DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition
2023 :

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (ELUS, FAMILLES, PROFESSIONNELS, HABITANTS, JEUNES...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

Chemin

Défis de changement

Méthodes

Réfèrents

Échéance

1

Les professionnels et élus impliqués dans le comité de pilotage Sdsf ont une connaissance de celui-ci et s'engagent dans la déclinaison au sein de ses services et de ses projets de territoire.

60 % des professionnels et élus ont partagé le Sdsf en interne.



Questionnement lors des comités de pilotage Sdsf (au sein des Ctg - contrats de territoire...)

Pilotage Sdsf :
réfèrents
départementaux
Pilotage Ctg :
réfèrents
Territoriaux Caf,
Conseil
départemental
et Msa.

2021

2

Les signataires du Sdsf impulsent une rencontre départementale annuelle avec les collectivités et les professionnels autour de la plus-value de la démarche du projet social de territoire.

80 % des territoires invités participent à la rencontre annuelle autour du projet social de territoire.
50 % des signataires du Sdsf sont présents à cette rencontre.



Observation.

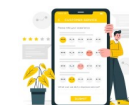
Coordonneurs
Sdsf Caf et
Conseil
départemental
du Cher.

2021

3

Les collectivités, Epci et structures ont une connaissance accrue des préconisations en matière d'accompagnement des familles, impulsées par les partenaires institutionnels.

Nombre de partenaires institutionnels différents qui adressent une communication auprès des structures sur l'accompagnement des familles.
50 % des collectivités et des structures sont capables de citer deux préconisations.



Questionnaires aux collectivités et structures.

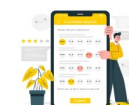
Réfèrents
réseaux.

2022

4

Les élus et les collectivités utilisent les outils, méthodes ou de formations et accompagnements proposés par les institutions.

50 % des territoires (Epci) ont mobilisé une des propositions en matière d'accompagnement.
Une rencontre formative est proposée annuellement par une des institutions.



Questionnaire aux collectivités et observation en comité d'animation
Rencontre formative et bilan.

Les membres du
comité
d'animation
Sdsf.

2022

DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition
2023 :

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (ELUS, FAMILLES, PROFESSIONNELS, HABITANTS, JEUNES...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

Chemin

Défis de changement

Méthodes

Référénts

Échéance

Petite enfance et Parentalité

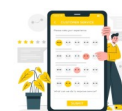
5

Les collectivités sont en capacité d'informer et d'orienter les familles vers l'offre en matière d'accueil du jeune enfant et parentalité sur leur territoire.

80 % des collectivités ayant la compétence petite enfance ont des outils de communication (*site internet, bulletin...*) pour informer les familles en matière d'accueil et de parentalité.

50 % des interlocuteurs des collectivités estiment être en capacité d'orienter les familles vers l'offre existante.

Parmi ces 50% : 90% pour l'accueil du jeune enfant et de 30 % pour la parentalité.



Questionnaires aux secrétaires des mairies et Epci.

Référénts réseaux

2022

6

Les acteurs de la petite enfance, soutenus par les acteurs institutionnels développent ou créent, des services par le biais de solutions innovantes et/ou coopérantes (*mutualisation, itinérance*) dans les territoires insuffisamment ou non pourvus.

Deux territoires insuffisamment ou non pourvus ont amélioré l'offre de service petite enfance.

20 % des solutions proposées sont innovantes et/ou coopérantes.



Suivis Caf et Conseil départemental du Cher (*Pmi*).

Référénts réseaux petite enfance et parentalité

2022

7

Les acteurs de la petite enfance font connaître les structures d'accueil (*Eaje, Ram, Laep...*) comme des espaces de développement et de socialisation de l'enfant.

90 % des projets d'établissement situent le développement et la socialisation de l'enfant comme une mission incontournable de la structure.

50 % des structures ont une communication ciblée sur leur rôle en matière de développement et de socialisation de l'enfant.

30 % d'espaces ressources parentalité créés sur les territoires.



Observation des projets pédagogiques.



Réunions collectives avec les professionnels des réseaux petite enfance , Ram, Laep...

Coordonneurs Sdsf Caf, Conseil départemental du Cher et Msa
Référénts petite enfance et parentalité

2022

DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition
2023 :

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (ELUS, FAMILLES, PROFESSIONNELS, HABITANTS, JEUNES...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

Chemin

Défis de changement

Méthodes

Référénts

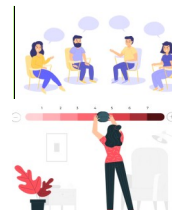
Échéance

Jeunesse

5

Les élus formalisent une politique jeunesse sur leur territoire. Ils déclinent avec les professionnels les thématiques prioritaires *(de l'éducation, la santé, la formation, la mobilité ou encore la citoyenneté)* dans une approche globale et transversale.

50 % des Ctg déclinent un axe jeunesse. Deux thématiques prioritaires sont déclinées dans l'axe jeunesse d'une Ctg.

Réunion collective *(comité de pilotage Ctg)*

Auto-évaluation des co-pilotes Ctg.

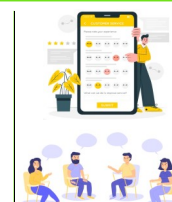
Coordonnateurs
Sdsf Caf,
Conseil
départemental
du Cher et Msa

2022

6

Les professionnels repèrent les espaces où les jeunes sont présents et les valorisent comme des lieux de socialisation *(formels ou informels)*.

50 % des professionnels vont à la rencontre des jeunes là où ils sont présents et valorisent ces espaces informels. 50 % des professionnels "jeunesse" animent un temps annuel "hors les murs".



Questionnaire auprès des professionnels des structures jeunes.

Séances collectives pour observation via le réseau Raj.

Référénts Raj /
Rad.

2022

DES TERRITOIRES INVESTIS

Ambition
2023 :

LES COLLECTIVITES DEVELOPPENT UNE POLITIQUE EDUCATIVE, SOCIALE ET FAMILIALE PAR UNE PARTICIPATION PLURIELLE (ELUS, FAMILLES, PROFESSIONNELS, HABITANTS, JEUNES...) TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEUR POPULATION.

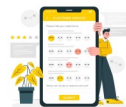
LES PROFESSIONNELS RENDENT POSSIBLE L'ENGAGEMENT DES PUBLICS A LA VIE DES STRUCTURES ET DES TERRITOIRES.

Chemin	Défis de changement	Méthodes	Référents	Échéance
Animation de la vie sociale	5 Les porteurs de projets sont reconnus comme acteurs locaux du développement de la vie sociale et formés au Développement social local.	80 % des territoires pourvus associent les Centres sociaux ou Evs aux réflexions sur le projet de territoire. 50 % des professionnels Avs ont fait une formation en développement social local.	 Observation.  Questionnaires	Référent Avs. 2022
	6 Les élus, les institutions (<i>Caf, Conseil départemental, Msa</i>) reconnaissent et soutiennent (<i>technique, financier, politique...</i>) l'engagement et les initiatives des habitants. Ils permettent le développement de nouvelles structures Avs en lien avec d'autres partenaires et d'autres initiatives.	30 % des initiatives d'habitants sont connues et valorisées par les institutions ou collectivités. 5 % de nouvelles structures sont créées. Nombre d'habitants engagés dans les projets des structures.	 Questionnaires aux collectivités.  Observation données Caf.  Questionnaire aux structures.	Référent Avs. 2022
	8 Les collectivités organisent régulièrement des tables de concertation de leur projet social de territoire avec les différentes parties prenantes pour adapter et ajuster la mise en œuvre du projet.	100 % des territoires en Ctg organisent un temps de concertation annuel. Évolution du ratio élus / acteurs/ habitants lors des temps de concertation.	 Réunion collective dans le cadre des comités de pilotage Ctg.	Co-pilotes Ctg. 2023

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition
2023 :

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.
PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.

Chemin	Défis de changement	Indicateurs	Méthodes	Référents	Échéance
Réseaux et professionnels	1 Les référents de réseaux (associatifs, institutionnels et territoriaux), présents dans le comité d'animation contribuent et impulsent la mise en œuvre des changements attendus auprès des porteurs de projets.	100 % des référents réseaux ont organisé une première rencontre en 2021 sur la présentation et l'impulsion du Sdsf auprès de leurs porteurs de projets. 60 % des porteurs de projets, tous réseaux confondus, réalisent une auto-évaluation la première année. 100 % des référents des réseaux impulsent une régularité annuelle de suivi avec les porteurs de projets sur la dynamique impulsée Sdsf.	 Observation (outil collaboratif partagé)  Questionnaire sur leur niveau de départ, où ils en sont. Retour annuel au comité d'animation des actions menées.	Référents réseaux.	Fin 2021
	2 Des professionnels (des modes d'accueil du jeune enfant et des services d'accompagnement des familles) sont formés et qualifiés pour une meilleure prise en compte des besoins.	60 % des professionnels sont formés ou en cours de formation en 2021. 80 % (des 60 %) sont qualifiés (diplôme ou participation à au moins une formation proposée par les réseaux et/ou les structures).	 Questionnaires + observation par référents réseaux petite enfance - parentalité (s'appuyer sur l'existant / les Ram, nombre d'inscrits en formation).	Référents réseaux.	2021
	3 A l'échelle des territoires, les familles et les jeunes en situation de vulnérabilité sont identifiés et orientés.	80 % des acteurs sont en capacité, ont les moyens et les connaissances pour orienter les publics sur leur territoire. 60 % des structures prennent en compte l'accueil et l'orientation des familles et des jeunes dans leur projet de fonctionnement. 60 % des structures font une veille sociale auprès des familles.	 Questionnaire en collectif, lors de réunions sur les territoires, retours des bilans des réseaux avec un questionnement sur ce qui est attendu dans ce changement.	Référents réseaux.	Fin 2022
	4 Les professionnels intègrent la mixité sociale et les modalités d'inclusion dans tous les projets des structures.	80 % des projets intègrent la mixité sociale. 80 % des projets intègrent l'inclusion.	 Observation des projets de structures données froides Caf, Conseil départemental du Cher, Msa.	Référents réseaux et Conseillères territoriales Caf.	2022

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition
2023 :

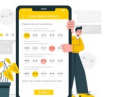
TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.
PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.

Chemin	Défis de changement	Indicateurs	Méthodes	Référents	Échéance
Réseaux et professionnels	5 Les professionnels travaillent sur le pouvoir d'agir des jeunes, familles et habitants.	50 % des professionnels jeunesse identifient et animent des espaces de participation des jeunes au sein de leur structure et en dehors ("aller vers"). 25 % des professionnels ont des actions et mettent en œuvre des démarches visant le pouvoir d'agir des publics. 30 % des professionnels se forment au développement du pouvoir d'agir.	 Questionnaire auprès des structures (aller vers - pouvoir d'agir - formation).  Observation.	Référents réseaux.	2022
Animation de la vie sociale	6 Les habitants savent qu'ils ont un accueil et une écoute auprès des structures Avs et qu'ils peuvent s'exprimer, débattre, expérimenter, oser et participer.	80 % des structures Avs ont un conseil des usagers qui se réunit au moins une fois par an. 50 % des familles du territoire où une structure Avs est implantée, ont connaissance des missions de la structure. 30 % des habitants ont déjà été accueillis par une structure Avs sur leur territoire.	 Observation lors des rencontres du réseau Evs. Evaluation à mi parcours et renouvellement des projets des structures Avs.	Référent réseau Avs + Référents Evs Conseillères territoriales Caf.	2022
	7 Chaque structure Avs valorise les compétences et les initiatives des habitants par l'accompagnement, le soutien et la communication sur son territoire et auprès des structures.	30 % des Avs valorisent et mettent en lumière les initiatives d'habitants. 10 % des 30 % ont communiqué sur le territoire sur d'autres initiatives (ouvert aux autres). 100 % des structures Avs ont inscrit la participation obligatoire des habitants dans leur projet. 70 % des structures Avs ont un temps et/ou un espace de valorisation des initiatives des habitants.	 Questionnaire aux structures.  Observation référents sur projets Avs décideurs / financeurs dans l'évaluation, rédaction projet.	Référent Avs Caf + Conseillères territoriales Caf.	2022
	8 Les habitants avec les acteurs Avs démontrent la plus-value de la participation active sur la vie d'un quartier.	50 % des structures Avs associent les habitants au projet de territoire / de quartier. 30 % des actions sont menées en coopération habitants-professionnels Avs.	 Questionnaire aux structures Avs (professionnels et habitants).	Référents Avs Caf + Conseillères territoriales Caf.	2022

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition
2023 :

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.
PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.

Chemin	Défis de changement	Indicateurs	Méthodes	Référents	Échéance
Familles	6 Les familles et les acteurs locaux ont connaissance des actions parentalité sur leur territoire.	50 % des actions mises en oeuvre auprès des familles permettent de faire connaître les actions parentalité. 80 % des actions font l'objet d'information sur différents supports de communication par différents acteurs.	 Questionnaire : Nombre de participants aux actions de parentalité, fréquence de participation et renouvellement des familles.	Référents réseaux.	2022
	7 Les familles ont une réponse en matière d'accueil du jeune enfant adaptée à leurs besoins spécifiques (horaires atypiques, familles fragilisées, enfants porteurs de différences, mixité culturelle, mixité territoriale...).	50 % des structures mènent chaque année une réflexion collective pour répondre aux besoins spécifiques des familles. 100 % des structures étudient les demandes spécifiques. 100 % des demandes spécifiques non pourvues par les structures sont remontées aux réseaux institutionnels.	  Observation par référents de réseaux. Questionnaire aux structures.	Référents Petite enfance Caf et Pmi.	2022
	8 Les professionnels valorisent et rendent visibles les différentes modalités et supports d'accompagnement qui renforcent le rôle éducatif des parents et des familles.	Au moins trois expériences sur l'accompagnement du rôle éducatif des parents sont valorisées chaque année.	 Observation et prise de connaissance lors de réunion de territoire.	Référents Reaap + Référents réseaux.	2022
	9 Les familles ont accès à de nouvelles offres dans une démarche de "parcours" sur leur territoire, impulsées par les professionnels	20 % des professionnels sur un territoire travaillent sur une dynamique de parcours. 60 % des professionnels participent au réseau de proximité. 30 % des professionnels identifient les structures qui permettent au public de poursuivre "leur parcours". Deux projets de territoire par an intègrent une démarche de parcours des familles.	 Questionnaire auprès des structures sur les modalités d'accompagnement des parcours + connaître les réseaux auxquels ils participent.	Référents réseaux.	2022

UNE AMBITION POUR LES FAMILLES, LES JEUNES ET LES HABITANTS

Ambition
2023 :

TOUT PROFESSIONNEL OU TOUT ELU FACILITE L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX STRUCTURES POUR LES PARENTS, LES JEUNES ET LES HABITANTS ET PERMET UNE CONTRIBUTION LOCALE A UN PROJET DE TERRITOIRE.
PARENTS, JEUNES ET HABITANTS INVESTISSENT LES ESPACES QUI LEUR SONT DESTINES.

	Défis de changement	Indicateurs	Méthodes	Référents	Échéance
Familles	10 — Les familles s'engagent dans les instances de réflexion, de décision des structures.	90 % des projets des structures prévoient la participation des parents. 60 % des structures ont des parents présents dans leurs instances.	 Observation / bilans des actions des porteurs de projets. questionnaire / présence des parents dans instances : types d'instance, modalités de participation...	Référents réseaux.	2022
Les jeunes	6 — Les jeunes sont mobilisés par les professionnels à partir de projets et d'animations sur les territoires.	30 % des professionnels vont vers les jeunes. 50 % des jeunes impliqués dans les projets ont intégré une structure par une action d'animation. 50 % des professionnels formalisent dans leur projet des démarches pour impliquer les jeunes.	 Questionnaires auprès des structures.	Référents réseaux : Rad + Raj + Pdn	2022
	7 — Les jeunes réalisent des projets soutenus par les professionnels en réponse à leur volonté d'agir.	Nombre d'initiatives de jeunes soutenues. 60 % des structures accompagnent au moins un projet par an. 30 % des projets accompagnés sont à l'initiative des jeunes.	 Questionnaires aux structures bilan des projets jeunes soutenus par la Caf et le Conseil départemental.	Référents réseaux Rad + Raj + Pdn + Conseillères territoriales Caf.	2022
	8 — Les familles, professionnels, élus reconnaissent l'engagement des jeunes, l'accompagnent et le valorisent.	30 % des jeunes se sentent reconnus par les adultes. Un forum d'initiatives jeunes est organisé une fois par an, co-construit par les professionnels avec les jeunes. 50 % des adultes reconnaissent la qualité de l'implication des jeunes.	   Reportage/ interview. Questionnaire auprès des jeunes fréquentant les structures et des adultes (élus, familles, pro des structures) ? Observation de la réalisation du forum initiatives jeunes et de l'implication des jeunes dans cette organisation.	Référents réseaux Rad -Raj - Pdn.	2023

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité
est celle de la coopération et du partenariat. »

Kofi Annan



6. DÉCIDER, ADAPTER POUR PILOTER

Pour aller plus loin E. La gouvernance, des instances partenaires - page 70

La gouvernance du Sdsf 2016-2019 a fait évoluer les relations entre institutions, a décloisonné les politiques publiques et reprécisé, voire redéfini, les rôles de chacun avec une ouverture plus large sur les territoires. La démarche d'évaluation participative, conduite en inter-réseaux, a renforcé cette dynamique partenariale.

Au regard des réalités départementales, la gouvernance du nouveau schéma a été pensée collectivement, afin de renforcer un pilotage transversal partagé, prenant en compte les politiques institutionnelles, les projets de territoires et les spécificités de chaque réseau.

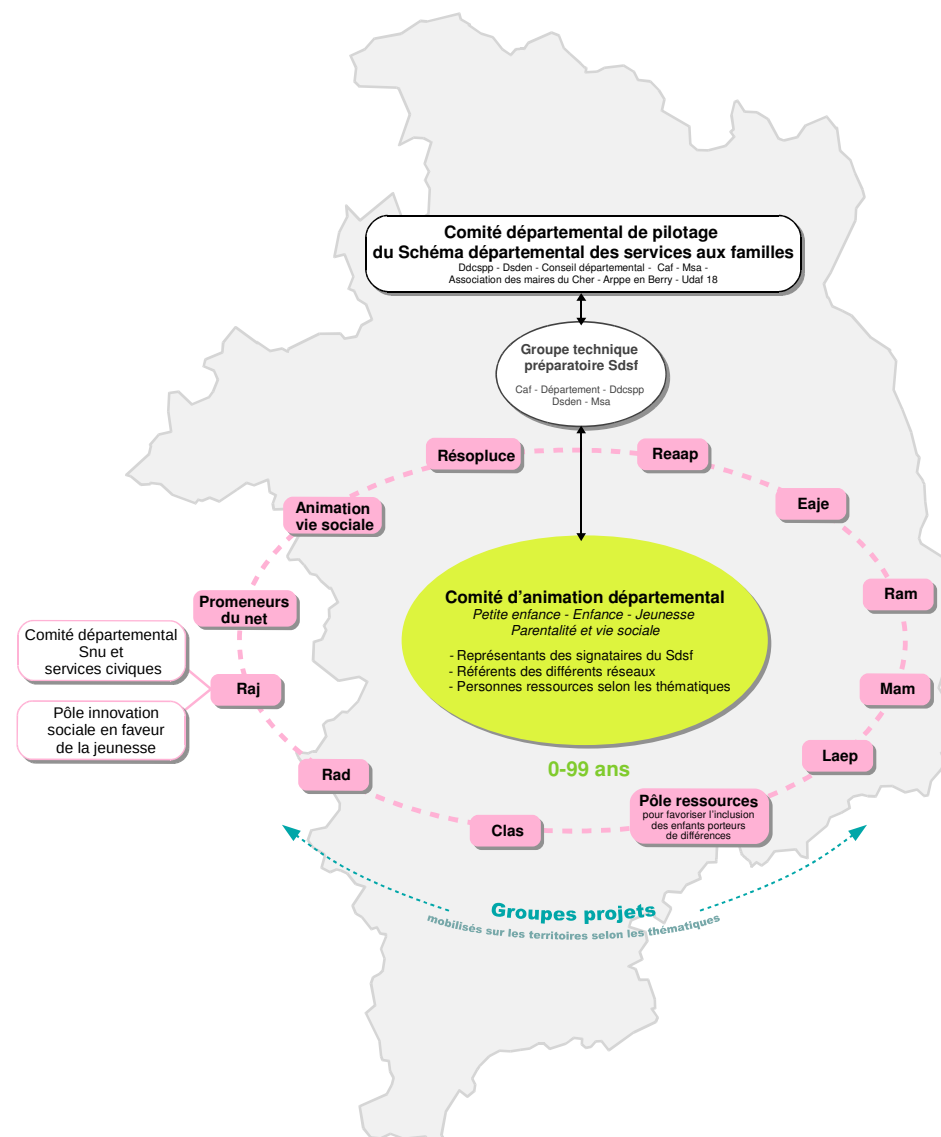
Pour poursuivre l'ancrage territorial du Sdsf, l'évolution de la gouvernance doit permettre le décloisonnement des politiques, garantir la prise en compte par tous du schéma comme socle d'une politique départementale en direction des enfants, des jeunes, de leurs familles et des habitants.

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place des instances de pilotage, d'animation et de coordination :

- Un comité départemental de pilotage des services aux familles.
- Un comité d'animation des services aux familles.

Concret en engageant.
Parole de Référent.

Des groupes de travail ad hoc pourront être constitués si besoin (instances, coordination des actions, animation, portage et suivi des actions, évaluation).



« Il est de notre devoir de créer un milieu social
dans lequel les jeunes et les personnes socialement vulnérables
sentent que le présent et le futur leur appartiennent. »

Indira Gandhi

7. RELEVER LES DÉFIS

Ce schéma départemental nourrit une ambition et une volonté de rechercher une transformation de nos façons d'agir et de nous organiser. Elle nous engage à toujours être en veille, à mieux prendre en compte les situations des personnes dans leur contexte de vie, à mobiliser toutes les ressources des territoires et à favoriser leur mise en réseau, à s'appuyer plus systématiquement sur les réponses de droit commun en les adaptant pour y donner accès aux personnes qui rencontrent des difficultés spécifiques.

L'intérêt des familles, des enfants, des jeunes et des habitants doit nous guider en toute circonstance.

Nous misons sur leurs capacités individuelles et collectives.

La responsabilité est partagée : celle des institutions, des collectivités mais aussi de tous les adultes qui ont un contact avec chacun d'entre eux.

Adapter les réponses aux besoins et répondre à l'analyse effectuée.

Parole de Référent.

Ce schéma nous pousse à relever de nouveaux défis. Il va au-delà de la planification et de l'évaluation. Il doit impliquer les parties prenantes et ainsi leur permettre de comprendre comment ils peuvent contribuer à des changements à court, moyen et long terme, sur les territoires, AVEC et POUR les familles, les jeunes et les habitants.

8. S'ENGAGER DANS LE CHER

Engagement des signataires

Mobilisation des ressources

Les parties signataires s'engagent à mobiliser des moyens * humains (personnels qualifiés en quantité) et matériels (données, statistiques....) nécessaires et proportionnels à la réalisation des obligations définies dans le présent schéma sur leur territoire d'intervention et dans le respect des compétences qui leur sont dévolues.

La Caf et le Conseil départemental assurent la coordination, le suivi et l'animation de la démarche. La Caf réalise le secrétariat du comité de pilotage.

Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour communiquer sur le présent schéma. Les actions de communication feront apparaître les logos de chacune des parties.

** Concernant le Conseil départemental, les moyens sont fixés annuellement par l'Assemblée départementale.*

Durée du Sdsf

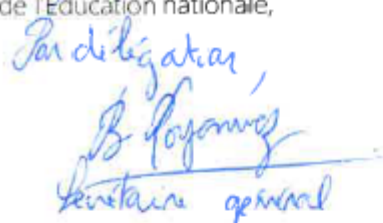
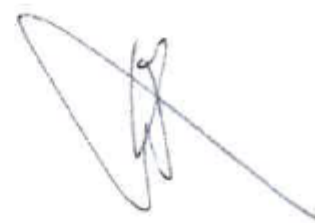
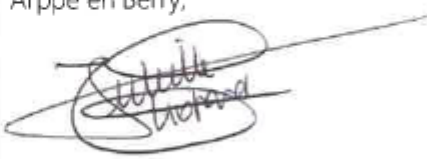
Chaque année, les parties signataires s'engagent à procéder si besoin, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Les signataires sont libres de se désengager du Schéma départemental des services aux familles, sous réserve d'un préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le Sdsf prend effet le 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Faire vivre le schéma au quotidien auprès de l'ensemble des partenaires.

Parole de Référent.

Le Préfet du Cher,  Jean-Christophe Bouvier	Le Président du Conseil départemental du Cher  Michel Autissier	Le Président du Conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales du Cher,  Thierry Chatelin	Le Directeur de la caisse d'Allocations familiales du Cher,  Jérémie Audoin
La Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de mutualité sociale agricole Beauce Cœur de Loire,  Cendrine Chéron	Le Directeur de la Caisse de mutualité sociale agricole Beauce Cœur de Loire,  Marc Debace	Le Directeur académique de la Direction des services départementaux de l'Education nationale, <i>Délégué, B. Lagonotte Secrétaire général</i>  Pierre-Alain Chiffre	Le Président de l'Association des maires du Cher,  Philippe Moisson
Le Président de l'Union départemental des associations familiales du Cher (Udaf),  Guy Lagonotte	La Présidente de l'association Arppe en Berry,  Juliette Chotard	Le Président du Tribunal judiciaire de Bourges,  Yves-Armand Frassati	Le Procureur de la République de Bourges,  Joël Garrigue

POUR ALLER PLUS LOIN

A. Cap sur des valeurs partagées	p a g e	4 9
B. Notre Cher département	p a g e	5 0
C. Les réseaux à la loupe	p a g e	6 3
D. Les chemins de changement, quelques idées en plus	p a g e	6 9
E. La gouvernance du schéma, des instances partenaires	p a g e	7 0



A. CAP SUR DES VALEURS PARTAGÉES

Le Schéma départemental des services aux familles du Cher répond à des valeurs :

- **L'enfant sujet de droit et intérêt supérieur de l'enfant**

L'intérêt visé dans le soutien à la parentalité, est un développement global et à long terme de l'enfant.

- **L'universalité**

Le soutien à la parentalité est universel car tous les publics sont concernés quelles que soient les situations vécues (familiales, sociales, professionnelles, économiques).

- **Maintien de l'unité familiale**

Ce principe invite à maintenir autant que faire se peut, la famille dans son unité. Il conduit à rechercher des solutions qui évitent la séparation des membres de la famille ou qui facilitent leur regroupement lorsqu'ils sont séparés.

- **Solidarités intra et extra familiales**

Les solidarités doivent pouvoir s'exprimer dans notre société dans et en dehors des liens familiaux au bénéfice des familles. Elles doivent concourir à soulager l'isolement, le mal-être, les difficultés ponctuelles.

Elles peuvent s'exercer dans différents domaines : l'éducation, l'urbanisme, le logement, l'emploi, les loisirs, l'accompagnement des personnes, la transmission de savoirs et de savoir-faire, en direction d'enfants, de jeunes, de moins jeunes et de publics spécifiques. Des espaces dédiés tels que les Centres sociaux, les Espaces de Vie Sociale contribuent au développement de ces solidarités et donc du lien social.

- **Valorisation des compétences et des ressources parentales**

Les compétences parentales désignent les savoir-faire concrets que les parents mettent en œuvre dans la relation à l'enfant qu'il faut reconnaître et sur lesquels il est important de s'appuyer.

- **La non-substitution**

Le principe de non-substitution invite à identifier clairement la place de l'autre dans l'accompagnement, sans l'usurper.

- **La neutralité**

Les mutations de la famille ont entraîné la fin d'un modèle traditionnel et des recompositions familiales, qui modifient la façon d'exercer la parentalité. Il existe alors de multiples modèles familiaux à prendre en compte et à respecter.

- **Principe de responsabilisation**

L'accompagnement à la parentalité, c'est aider le parent à être responsable. Ce principe invite les professionnels à construire leurs interventions et à collaborer, avec l'ensemble des acteurs concernés.

B. NOTRE CHER DÉPARTEMENT

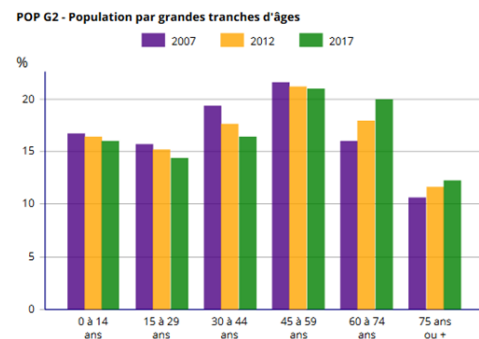
La présentation ci-après n'est pas un diagnostic mais plutôt la représentation des structures et dispositifs existant sur le département pour accompagner les jeunes, les familles et les habitants.

I. Caractéristiques du territoire et des populations

Une situation démographique peu favorable

En 2017, le département du Cher comptait 304 256 habitants. On observe une baisse de 2,45 % du nombre d'habitants entre 2012 et 2017.

La dynamique observée depuis plusieurs années, progression de la population âgée et diminution du nombre de jeunes, se poursuit. Ainsi en 2017, les plus de 60 ans représentent 32,24 % de la population du Cher, contre 29,6 % en 2012. Les moins de 20 ans ne représentant quant à eux que 21,33 % des habitants du département.



Sources : Insee 2019

La représentation des familles

La part des ménages d'une personne dans l'ensemble des ménages en 2017 est de 37,5 %.

60,8 % des ménages du Cher sont composés d'une famille. Sur ces 86 304 familles, près de la moitié d'entre elles comprennent des enfants. Depuis 2007, le nombre de familles monoparentales augmente régulièrement : en 10 ans il est passé de 10 481 familles à 12 049 avec pour corollaire la diminution du nombre total de couples avec enfant(s) (- 4 392 sur la période concernée).

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
Ménages avec famille(s) :	89 476	64,1	88 908	62,5	86 304	60,8	251 568	246 213	237 164
dont couple avec enfant(s)	35 586	25,5	33 300	23,4	31 194	22	135 828	126 635	118 826
dont famille monoparentale	10 481	7,5	11 265	7,9	12 049	8,5	27 130	29 311	30 883

Répartition des ménages et nombre de familles monoparentales dans le Cher (Source : Insee 2019)

Des familles en situation de précarité

En 2018 le nombre de personnes couvertes par le Rsa représente 6,5 % de la population du département. Ce taux est de 5,2 % pour la France métropolitaine et de 4,8 % pour la Région Centre-Val de Loire.

42,77 % des allocataires du Rsa sont des familles avec enfants, dont plus de la moitié sont des femmes seules avec enfant.

Répartition des allocataires du RSA selon leur situation familiale
(sur les droits versés au titre du mois de mars 2020)
Source ELISA Caf/Msa

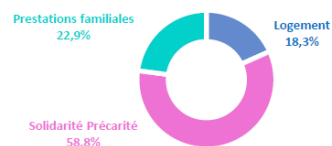
Couple avec enfant	12,19 %
Couple sans enfant	3,26 %
Femmes seules avec enfant	27,93 %
Homme seul avec enfant	2,65 %
Femme seule sans enfant	17,66 %
Homme seul sans enfant	36,31 %

Le département du Cher, à l'image de la France est marqué depuis plusieurs années par un vieillissement de sa population.

Les dynamiques suivantes se maintiennent : une diminution globale du nombre de jeunes, des naissances et du taux de natalité. Les familles représentent plus de 60 % des ménages du département, la moitié d'entre elles comprennent des enfants.

Le nombre de familles monoparentales augmente régulièrement, entre 2007 et 2017, il est passé de 10 481 à 12 049 familles. Cette évolution globale de la structure familiale est un des facteurs qui interrogent sur la fragilité ou non de la prise en charge parentale des enfants. La précarité des familles reste importante.

Répartition par typologie de prestations



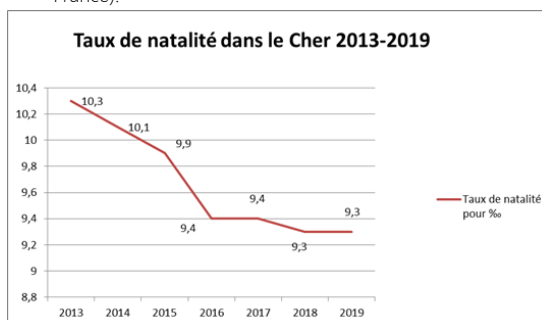
(Source : Caf du Cher 2019)

Les naissances dans le Cher

Le taux de natalité (rapport du nombre de naissances vivantes, au cours d'une année, rapporté à la population moyenne de l'année) continue de décroître. Il est de 9,3 pour 1 000 habitants en 2017 contre 10,3 en 2013.

Dans le département du Cher :

- La baisse des naissances ralentit : elle est de -17,5 % entre 2009 et 2018 dans le Cher contre -8 % sur la même période en France.
- Le taux de natalité diminue entre 2013 et 2019 dans le Cher (-9,7 %) comme en France (-8,9 %).
- La fécondité se stabilise : à 1,97 enfant par femme, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est supérieur dans le Cher à la moyenne nationale (1,87 enfant par femme en France).



(Source : Insee 2019)

II. Animer l'offre de services Cette partie s'appuie sur les orientations du premier Sdsf et du schéma directeur de l'animation de la vie sociale. A ce titre, les offres de services sont mises en avant au regard des orientations, en lien avec l'évaluation du premier Sdsf réalisé en 2019.

	2014		2019	
	Nombre de professionnels en activité ou structures	Nombre de places d'accueil	Nombre de professionnels en activité ou structures	Nombre de places d'accueil
Accueil individuel (assistants maternels)	2494	8550	2114	7964
Maisons d'assistants maternels	6	58	10	114
Etablissements d'accueil du jeune enfant	40	826	47	975

(Source : Pmi 2019)

L'offre en matière d'accueil du jeune enfant

L'offre en accueil collectif

L'évolution de l'offre est marquée par :

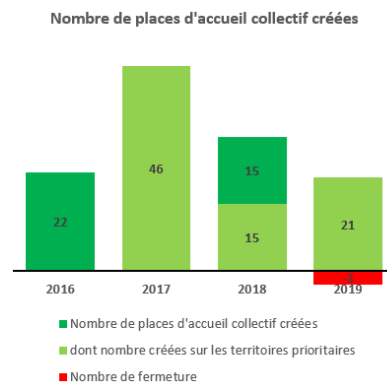
Nous observons un vieillissement des assistants maternels sur le département qui ne sont pas renouvelés par de jeunes professionnels. En effet la moyenne d'âge était de 49 ans en 2019 contre 46 ans en 2014. Le nombre de premières demandes ayant fait l'objet d'un agrément délivré a diminué de 43, 8 %. Cette diminution est corrélée au nombre de premières demandes qui ont baissé de près de 45 % entre 2014 et 2019. Le nombre de place d'accueil chez les assistants maternels continue donc de diminuer.

Une augmentation de 18 % du nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, multi-accueil, micro-crèche et jardin d'enfants). Sept établissements ont été créés entre 2014 et 2019, essentiellement concentrés sur le centre et l'ouest du département.

L'essor des maisons d'assistants maternels (Mam) : en 2020, le département compte 12 Mam sur son territoire regroupant 35 assistants maternels qui proposent 138 places d'accueil simultanées. Le nombre de Mam a doublé en l'espace de trois ans (six Mam en 2017).

Une offre d'accueil itinérante : les deux haltes garderies itinérantes Kangouroule et Kangourève de l'association Arppe en Berry sillonnent le département du Cher, l'une principalement dans le Nord et l'autre dans le Sud. Elles desservent des communes, de 180 à 5 000 habitants, situées en milieu rural. Grâce à un fonctionnement souple, ces structures itinérantes ont la possibilité de proposer un espace petite enfance sur les territoires dépourvus d'offre. L'itinérance contribue également à l'animation locale en tant que :

- Lieux d'éveil et de socialisation, permettant un passage en douceur vers l'école.
- Espaces de rencontre pour les parents et les enfants : les parents peuvent rester avec leurs enfants, prendre part aux activités, échanger avec d'autres parents.
- Lieux de prévention et d'accompagnement des familles fragilisées : développement des liens avec des partenaires médico-sociaux tels que Pmi (protection maternelle et infantile), Camsp (centre d'action médico-sociale précoce), travailleurs sociaux...
- Espaces développant des actions passerelles avec les écoles, les bibliothèques, les maisons de retraite...



(Source : Caf du Cher 2019)

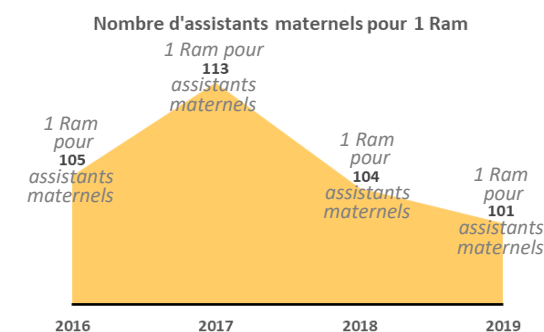
Les relais assistants maternels (Ram)

Nous observons une baisse du nombre d'assistants maternels couverts par un Ram.

Des marges de progrès sont à poursuivre et continuer à activer notamment par l'animation du réseau des animateurs de Ram. Il s'agit :

- D'apporter plus de possibilités de formation, d'échanges de bonnes pratiques et de rencontres aux animateurs de Ram et à leurs employeurs de telle sorte qu'ils accompagnent mieux les assistants maternels et les parents.

- De soutenir les temps forts pour les assistants maternels organisés plusieurs fois par an afin que ces professionnels, encore trop souvent isolés malgré les Ram et les Mam et se sentant peu valorisés dans leur métier, puissent se rencontrer, échanger sur leur quotidien dans la perspective d'améliorer leur pratique, leurs relations avec les parents et les enfants et leur propre bien-être professionnel. Les différentes actions riches et sous différents formats, contribuent au développement de leurs connaissances et compétences pour l'accueil du jeune enfant.



(Source : Caf du Cher 2019)

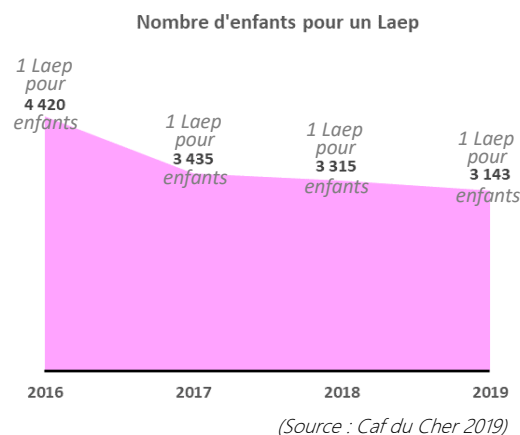
Les lieux d'accueil parents enfants (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Les lieux d'accueil parents enfants sont de véritables leviers pour aller vers un réel accompagnement à la parentalité. Des actions passerelles sont proposées aux parents, notamment auprès des écoles.

Dans le Cher, cinq structures sont agréées Laep qui sont fréquentées par les enfants et leurs familles.



Pôle ressources 18 - Pour favoriser l'inclusion des enfants porteurs de différences

Le pôle ressources est un dispositif départemental créé en 2017. Orienté, dans un premier temps sur la petite enfance, le Pôle avait pour première vocation de faciliter et développer l'accueil d'enfants porteurs de différences dans les établissements d'accueil du jeune enfant, au domicile des assistantes maternelles et dans les accueils de loisirs sans hébergement. En 2019 le dispositif a été étendu aux six – dix-sept ans pour favoriser l'inclusion de tous les enfants porteurs de différences et de handicaps, quel que soit leur âge, en prenant en compte la notion de parcours.

Pour cela trois axes d'intervention sont proposés et mise en œuvre par le Pôle :

- Accompagner les professionnels : sensibilisation, échange de pratiques, médiation, favoriser l'accès à la formation (interventions dans les réseaux, réunions collectives, un colloque en 2019, intervention dans les structures, accompagnement des équipes...).
- Accompagner les familles : informer, orienter et accompagner vers un mode d'accueil (participation à des actions collectives du Reaap, forums, actions collectives, accompagnement individuel des familles, réorientation vers les services médico-sociaux...).

- Favoriser la mise en réseau des acteurs des dispositifs de droit commun et des dispositifs médico-sociaux.

La scolarisation des moins de 3 ans

Elle a pour objectif de permettre aux enfants les plus éloignés de l'école de vivre une première expérience de groupe et de développer leur langage.

Dans notre département, trois modalités de scolarisation des enfants de moins de trois ans sont mises en place :

- des classes accueillent les élèves le matin ;
- des classes accueillent les élèves à la journée ;
- des classes multi-niveaux accueillent un petit groupe de TPS.

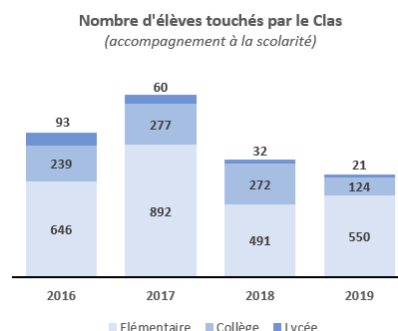
Le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés tend à évoluer. Le partenariat avec l'Education nationale et les structures d'accompagnement des familles est à renforcer sur les territoires.

Des actions locales existent (jardin d'enfants, passerelles Eaje-école, partenariat entre un pôle petite enfance et l'école du territoire...). Ces bonnes pratiques seraient à essaimer sur l'ensemble des territoires.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) est un dispositif partenarial géré par la Caf, créé en 2000, qui s'adresse aux enfants qui ne trouvent pas toujours dans leur environnement les ressources nécessaires pour réussir à l'école. Il intègre aujourd'hui une dimension plus large de soutien à la parentalité pour, entre autres, faciliter le lien école/parents. Ce dispositif s'appuie sur une charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001 qui définit les principes et les objectifs des Clas.

Le Clas a une spécificité propre qui lui permet de remplir un rôle entre l'école et les parents en étant à l'intersection entre accompagnement scolaire, activités d'ouverture socio-culturelle et accompagnement à la parentalité.



(Source : Caf du Cher 2019)

La médiation familiale

La médiation familiale est un dispositif qui vise le maintien des relations familiales après la séparation des parents et favorise un accord amiable pour régler d'éventuels conflits. Elle a pour objectif de renouer et d'apaiser la communication entre les membres de la famille par l'intervention d'un tiers extérieur.

Dans le Cher, une association est reconnue : le Relais enfance et famille. Elle s'adresse particulièrement aux :

- parents en situation de divorce ou séparation ;
- jeunes adultes en rupture avec leurs familles ;
- grands-parents qui souhaitent maintenir un lien avec leurs petits-enfants ;
- familles recomposées confrontées à des conflits familiaux.

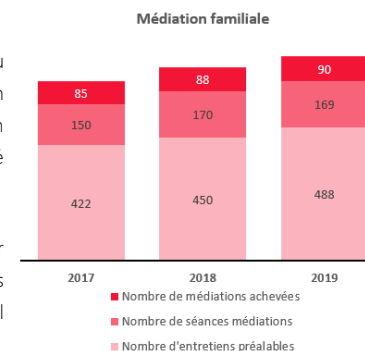
L'espace rencontre

L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents ou des tiers.

La Caf assure l'animation et le secrétariat du dispositif de médiation familiale. La convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontres a été signée en 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Rappel des objectifs du protocole signé par l'Etat, la Cour d'appel, le Procureur général près la Cour d'appel, la Caf, la Msa et le Conseil départemental :

- pérenniser les services médiation et espaces de rencontre ;
- développer la communication par des actions diversifiées, renforcer la communication auprès des familles ;
- soutenir les actions de parentalité.



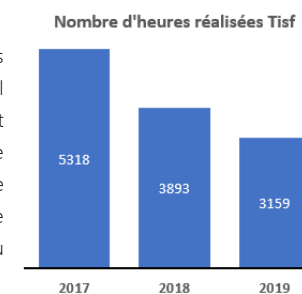
(Source : Caf du Cher 2019)

L'aide à domicile

Les associations d'aide à domicile (Atout'âge, Admr et Afado 18) sont signataires de la convention multipartite départementale conclue entre le Conseil départemental, la Caf et la Msa.

Ces associations emploient des techniciennes d'intervention sociale et familiale (Tisf) et des auxiliaires de vie sociale (Avs).

Ces professionnels exercent leur activité auprès des familles qui rencontrent des difficultés temporaires. Il s'agit d'une intervention sociale préventive et réparatrice qui comprend des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Elle s'effectue sur la base d'un diagnostic préalable. L'aide à domicile permet aux parents et aux enfants de surmonter au mieux une période difficile lors des événements de la vie.



(Source : Caf du Cher 2019)

Le Conseil départemental fixe les tarifs horaires Tisf et Avs.

Les familles autour de la fonction parentale

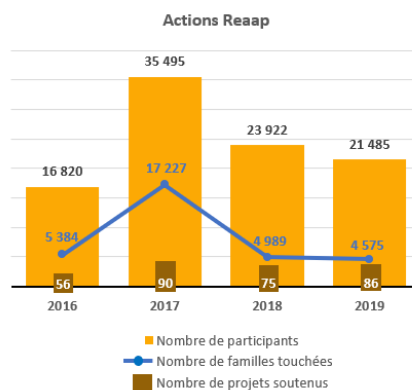
Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Depuis 2006, le Reaap impulse, accompagne et soutien les initiatives et projets des structures et des familles.

Le réseau est coordonné par la Caf du Cher et le Conseil départemental. Il est animé en cinq comités territoriaux dont l'animation revient à des référents professionnels (*collectivités, institutions, associations*) en charge de maintenir une dynamique de proximité. Ce sont notamment ces référents qui portent la dynamique opérationnelle du Sdsf et la thématique Sdsf comme transversale aux projets.

Le réseau s'appuie sur les connaissances, les savoir-faire et les moyens de tous. Il fonde son existence sur des valeurs partagées et sur la démarche participative entre les acteurs.

Le réseau parentalité est un espace ressources et un relais d'informations aussi bien pour les partenaires que pour le public.



(Source : Caf du Cher 2019)

Animation collectives familles des centres sociaux

Les centres sociaux du Cher, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres de la famille, développent des "projets familles" visant à répondre aux problématiques familiales de leur territoire. Ils soutiennent tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif et développent des actions collectives, contribuant à l'épanouissement des enfants et au renforcement de la cohésion intra familiale. Ils facilitent l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Chaque centre social est doté d'un référent famille.

Actions collectives de la Protection maternelle et infantile (Pmi)

Le soutien à la fonction parentale est un axe majeur des missions de la Pmi, tant en prévention médico-social auprès des futurs parents, parents et enfants, qu'en protection de l'enfance.

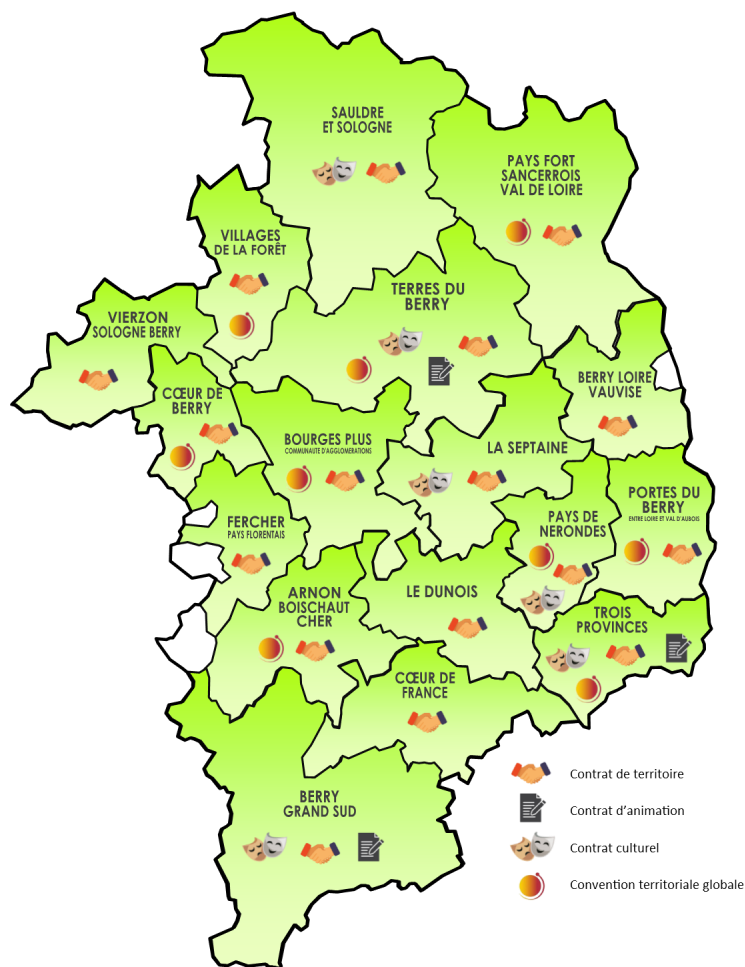
Les professionnels de la Pmi accompagnent les parents dans le cadre de leurs différentes missions/activités : consultations et permanences des médecins, sages-femmes et infirmières puéricultrices, bilans de santé des enfants en école maternelle... et sont engagés dans des actions collectives mises en œuvre dans les services ou participent à des actions partenariales sur les territoires :

- soutien à l'allaitement maternel au travers notamment de réunions allaitement ;
- animation lecture en salle d'attente ;
- ateliers massages maternant... ;
- ateliers sur la diversification alimentaire ;
- participation à des actions du Reaap (Quinzaine du goût).

L'engagement des collectivités dans la construction d'une politique enfance jeunesse

L'accompagnement des collectivités, dans la structuration de leur politique sociale et familiale, doit se poursuivre et permettre de conforter la dynamique existante pour :

- Sensibiliser les élus et les collectivités aux enjeux de la politique éducative au sein d'un projet de territoire.
- Soutenir les démarches de participation plurielle dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives de territoire.
- Favoriser l'animation et la coordination d'un projet global de territoire pour une meilleure transversalité et une meilleure efficacité de la politique éducative.
- Soutenir et accompagner le développement d'actions s'inscrivant dans les projets de territoires.



(Source : Conseil départemental et Caf du Cher 2019)

L'offre jeunesse

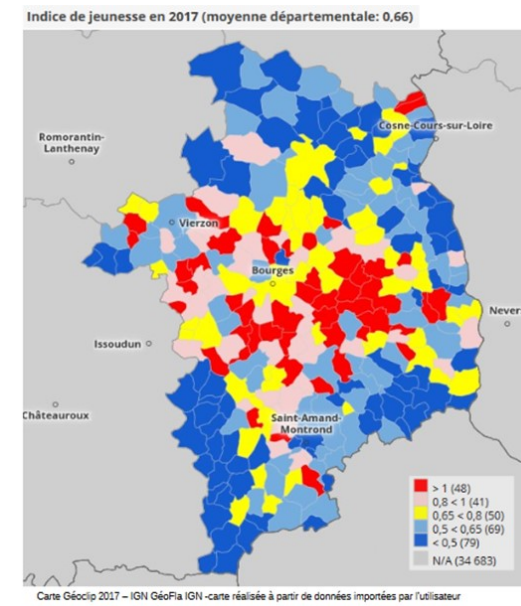
L'indice jeunesse du département est ainsi de 0,66 en 2017 c'est-à-dire que le Cher compte 68 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans.

Les communes du Sud-Ouest, de l'Est et du Nord du département ont une population de plus de 60 ans plus importante que les moins de 20 ans.

L'offre jeunesse contribue à renforcer l'engagement des jeunes dans la vie sociale, à leur prise d'autonomie et au vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la République. Elle traduit une forte mobilisation des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales, des associations, avec et pour les jeunes.

L'enjeu, depuis 2017 dans le département du Cher, est de mettre en œuvre une politique locale de jeunesse en cohérence avec les différents échelons territoriaux pour améliorer l'égalité des chances, faciliter les parcours des jeunes et améliorer la lisibilité des dispositifs.

La création d'un réseau des acteurs jeunesse du Cher depuis 2018 a contribué à mieux porter localement notre politique jeunesse, notamment auprès des 16-25 ans, de mettre en réseau les acteurs.



L'ambition est de poursuivre ce réseau d'acteurs jeunesse pour mieux articuler les politiques et les dispositifs, pour une efficacité de l'action des acteurs sur le territoire et une politique plus lisible, et prendre en charge les jeunes globalement et non par le biais d'une problématique.

Cette mise en réseau conduit à :

- mieux accompagner les jeunes dans leur engagement dans la vie sociale ;
- faciliter le parcours et la prise d'autonomie des jeunes ;
- favoriser le vivre ensemble, les liens familiaux, et prévenir les risques de rupture.

La participation des jeunes est un axe transversal aux thématiques jeunesse. Elle est déclinée dans les projets des équipements à destination des jeunes.

Nos politiques jeunesse s'appuieront sur les acteurs jeunesse qui participeront à la co-construction des projets aux niveaux départemental et territorial. Les jeunes doivent être associés à toutes les étapes du projet.

La réussite des collégiens dans le Cher

Le Département et la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (Dsden) partagent une forte ambition pour la réussite des collégiens au Cher.

Cette ambition s'est traduite dans la formalisation d'une convention quadriennale intitulée « Convention pour la réussite des collégiens du Cher ».

Favoriser la réussite des collégiens suppose de combattre les inégalités sociales et territoriales en leur offrant une formation de qualité. Cette volonté partagée constitue le principe structurant de toutes les actions éducatives proposées à travers cette convention et permet aux jeunes de bénéficier d'un parcours scolaire, de la maternelle au lycée – complet, cohérent et accessible.

Par la mise en œuvre de la convention, les partenaires se donnent pour objectif d'accompagner les élèves dans la construction de leur parcours de futur citoyen, à travers un panel de projets éducatifs rendu possible grâce à la mobilisation des partenaires et acteurs du territoire.

Offrir aux collégiens un cadre d'apprentissage propice à leur réussite scolaire et personnelle, favoriser leur accès à la citoyenneté, tels sont les enjeux affichés.

Les actions, les appels à projets sont co-construits avec les partenaires institutionnels et associatifs, répondent aux programmes scolaires en vigueur et valorisent les ressources et opportunités qu'offre le territoire départemental et sont déclinés dans le guide de l'offre éducative départementale.

Ce sont des dispositifs tels que :

- Les **aides aux séjours pédagogiques** (aide de 100 €/élève pour une sortie pédagogique avec nuitées au cours des 4 années de collège).
- Les **Léz'arts ô collège** : projet d'éducation artistique et culturelle en lien avec des artistes, des compagnies...
- Les **Treac** : résidence d'artistes dans les collèges.

- **L'appel à projets Education à l'Environnement et au Développement Durable**
- Des projets conçus avec les acteurs du territoire sur des thématiques telles que la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information, la presse, le théâtre, le cinéma, etc...
- La mise à disposition d'expositions, telle que **Cher exp'eau**
- Des actions autour du sport et de la nutrition

La convention en chiffres :

- Asp : 58 séjours ; 2 343 élèves partis ; 206 accompagnateurs financés : env. 250 000€
- Laoc : 11 projets ; env. 40 900 €
- Treac : 4 résidences / an – 68 000 €
- Aap Eedd : 4 projets – env. 6 500 €

Le numérique éducatif :

La Crcc inclut également dans le champ de ses thématiques le numérique éducatif qui a pris une place prépondérante depuis la participation du Département aux appels à projets numériques nationaux lancés en 2015 et 2016.

Ces appels à projets ont permis à la collectivité et à l'Etat d'acquérir des tablettes numériques pour les collégiens ainsi que leurs enseignants et de faire d'importants travaux d'infrastructure. Ainsi plus de 3 400 tablettes individuelles et 828 tablettes en classes mobiles ont été distribuées dans 10 collèges.

Par son engagement dans les appels à projets numériques, le Département favorise le développement du numérique éducatif, aux côtés de l'Education nationale, afin de préparer les collégiens aux enjeux sociétaux et professionnel de demain et en favorisant le développement des usages et de la culture numérique.

Enfin, le Conseil départemental, au travers de la Feuille de Route Restauration Scolaire, poursuit une ambition forte autour de l'éducation au goût et à la nutrition des collégiens, enjeu de santé publique pour les jeunes. Il porte également un objectif social d'accès au service de restauration scolaire en mettant en œuvre un tarif unique dans les restaurants scolaires des collèges et en permettant à plus de 4 500 élèves de bénéficier des bourses départementales.

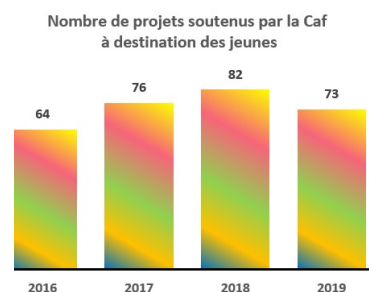
Les jeunes au sein des projets

Parce que l'offre de loisirs traditionnelle ne convenait pas à tous les adolescents, un appel à projet visant à soutenir les projets auprès des jeunes de 11 à 17 ans est lancé chaque année par la Caf du Cher.

Ces projets visent à soutenir des actions élaborées par ou avec les adolescents pour répondre aux objectifs suivants :

- favoriser leur autonomisation en les associant à l'élaboration des actions les concernant ;
- susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité ;
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation ;
- Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations met en œuvre, dans le Cher, les orientations ministérielles, pour les politiques de jeunesse.



Source : Caf du Cher 2019)

Il s'agit, pour la Ddcsp du Cher, de :

- renforcer les capacités d'intervention des associations de jeunesse et d'éducation populaire, notamment dans les territoires fragilisés en milieu urbain et rural ;
- soutenir les coordinations ou les réseaux associatifs facilitant la coopération entre les acteurs éducatifs et la promotion de projets innovants ;
- développer des projets transversaux promouvant la citoyenneté, l'engagement et les valeurs de la République.

Les crédits mobilisés permettent de soutenir des projets portés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui interviennent tant en milieu urbain que rural.

Les jeunes engagés

Le **Service National Universel** (SNU) s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le SNU a quatre objectifs qui visent à faire des jeunes les acteurs de leur citoyenneté :

- Transmettre un socle républicain.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Sept thématiques sont au cœur du SNU :

- Activités physiques, sportives et de cohésion.
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes.
- Découverte de l'engagement.
- Développement durable et transition écologique et solidaire.
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits.
- Culture et patrimoine.
- Défense, sécurité et résilience nationales.

Dans le Cher, :

- 2019 : 210 volontaires du département du Cher dont 145 qui sont en cours de finalisation de leur Snu par l'affectation sur une mission d'intérêt général / 160 jeunes ne provenant pas du département ont participé au séjour de cohésion à Bourges en juin 2019.
- 2020 : 106 volontaires du département du Cher.

Le **service civique** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans neuf domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Depuis 2016, le Cher a accueilli 1 430 jeunes répartis entre 534 garçons et 896 filles, engagés autour de neuf thématiques : solidarité, éducation pour tous, sports, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, santé et environnement d'urgence.

Compte tenu du contexte sanitaire, d'autres projets seront accompagnés autour des besoins sociaux et sociétaux tels que les solidarités inter-générationnelles, l'accompagnement scolaire, la continuité pédagogique, l'accompagnement jeunes décrocheurs, l'égalité femmes/hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, peu ou pas qualifiés, sans emploi, avec des problèmes graves résidant en QPV, les territoires ruraux, et étrangers primo-arrivants, la transition écologique et développement durable, la participation à la lutte contre l'épidémie de COVID 19 et diffusion des gestes barrières.

Le Président de la République a annoncé dans son intervention du 14 juillet 2020 une augmentation importante du nombre de missions service civique dans le cadre du volet consacré à l'engagement du plan jeunes "#1Jeune1solution". Les territoires vont bénéficier de 100 000 missions d'intérêt général supplémentaires, dont 20 000 dès le mois de septembre et 80 000 dès janvier 2021. La durée des missions a été également revue à huit mois au lieu de six mois. Les nouveaux postes accordés portent sur l'ensemble des missions d'intérêt général, conformes aux fondamentaux.

Les jeunes et le numérique

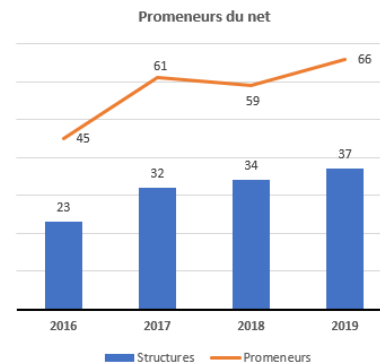
Les promeneurs du net 18

Cette action a été initiée par la Caf, en partenariat avec le Conseil départemental, la Ddcsp et la Msa et est coordonnée par l'Association des clubs et équipes de prévention du Cher (Apleat Acep).

Il s'agit de mettre en œuvre une démarche
« Promeneurs du net » sur le département.

Le promoteur du net est une personne formée qui va entrer en relation avec les jeunes sur internet pour les accompagner dans leurs projets pour prévenir d'éventuels risques. Les « éducateurs » sont présents là où se trouvent les jeunes, y compris sur les réseaux sociaux dans une posture professionnelle.

(Source : Caf du Cher 2019)



(Source : Caf du Cher 2019)

Les jeunes et la prévention

Le point d'accueil et d'écoute des jeunes et des familles (Paej)

Le Paej s'inscrit dans le cadre des politiques publiques, mission d'Etat, définie par la circulaire Dgs-Dgas du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des points d'accueil et d'écoute jeunes. Il s'inscrit également dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance et des familles défini par le Conseil départemental. Le financement est assuré par l'Etat, le Conseil départemental, la Caf, la Msa et les communes.

L'Association pour les clubs et équipes de prévention (Apleat Acep) anime le Paej de Sancoins. Le Paej a pour vocation de s'adresser aux jeunes et à leurs parents, en priorité des adolescents et jeunes majeurs rencontrant des difficultés diverses (conflits familiaux, mal-être, échecs scolaires, conduites à risque, violence, délinquance, errance...). La dégradation de la situation des jeunes, les difficultés des parents montrent qu'une telle structure a toute sa place auprès des jeunes et des familles.

Les démarches d'accompagnement des professionnels visent à rencontrer les jeunes lors du travail de rue, soutenir le jeune dans ses démarches d'insertion professionnelle, faire participer les jeunes dans l'élaboration et l'animation de temps forts sur la commune, ouvrir des permanences pour les 16/25 ans (mission locale, Cjc, activités sportives...) et favoriser l'accès aux soins (collaboration Etat - Maison de santé).



Source : "la prévention vue par les jeunes lors d'une animation Escape Game - EPI 2020"

L'équipe de prévention itinérante (Epi)

La création d'une Equipe de prévention itinérante départementale a été initiée en 2009. Elle s'inscrit dans le cadre du plan départemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies soutenu par la Mildt (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie).

La rencontre informelle avec des jeunes et cette équipe, sur des lieux habituels de regroupement, est le support utilisé pour ce travail de prévention.

L'Epi intervient sur différents secteurs du département : Bourges, Vierzon, Aubigny-sur-Nère, communes de la Communauté de commune Terres du Haut Berry, La Guerche-sur-l'Aubois, Nérondes, Baugy, Avord, Bengy-sur-Craon, Saint-Amand-Montrond.

Les missions de l'Epi, sont :

- aller rencontrer de manière informelle les jeunes dans des contextes festifs, regroupés près de stades, dans les abris bus... afin de créer du lien et de la confiance ;
- faciliter le lien entre les jeunes et toutes les structures pouvant concourir à leur accueil et leur suivi ;
- ces rencontres permettent d'aborder les conduites addictives et leurs risques, d'échanger sur les prises de risques, et accompagner les jeunes vers les structures partenaires (soin, prévention, insertion professionnelle).

L'innovation sociale en faveur des jeunes

Une démarche d'innovation publique jeunesse a été initiée dans le Cher depuis 2019. Les acteurs du Sdsf ont été retenus dans le cadre de plusieurs programmes nationaux :

- En 2018/2019 : participation à la **Chaire Innovation** publique portée par l'ENA et l'Ecole nationale de design (Ensci). La recherche action portait sur l'accueil de jeunes en milieu festif dans le cadre du Printemps de Bourges. Les résultats ont été probants et mis en œuvre dès l'édition 2019 du festival rassemblant 200 000 personnes. Le dispositif prototypé consistait à proposer « un espace de pause » en milieu festif avec également des équipes itinérantes (auxquelles des jeunes volontaires en service civique ont été associés, accompagnés d'éducateurs et d'animateurs professionnels).



Pour rappel, le projet porté par le Cher avait été sélectionné pour être présenté lors de la journée nationale sur l'innovation sociale à Paris le 4 décembre 2018.

Les résultats, auprès des jeunes, de cette expérimentation ont été significatifs. En effet, l'adhésion des jeunes a été importante sur un plan qualitatif et quantitatif (la fréquentation du même espace avant et après la démarche d'innovation et de design est passée de 1 400 personnes en 2018 à 2300 en 2019).

- En 2019, sous l'impulsion de la Ddcsp du Cher, un dossier associant de nombreux acteurs du Sdsf a également été retenu au sein du programme national « **Cartes blanches** » porté par la Ditp (délégation interministérielle à la transformation publique) sur un projet portant sur les politiques de jeunesse.



Le projet du Cher a présenté le défi suivant : « comment réduire le non-recours à la prévention, dans un département à dominante rurale, en réinventant les lieux d'accueil pour les jeunes ? »

Les premiers tests de la démarche, en milieu rural, ont été très concluants avec la mise en place d'un lieu d'accueil de jeunes éphémère dont la communication passait aussi par les réseaux sociaux. En une demi-heure, 150 jeunes, éloignés des structures habituelles, sont venus découvrir le stand installé sous la forme d'une bulle.

- En 2019, le **Lab'Action** « Organisation d'une recherche-action participative pour des professionnels du réseau jeunesse et parentalité » qui vise à :
 - Accompagner à la mise en œuvre d'un laboratoire d'expérimentation et d'analyse de pratiques professionnelles.
 - Favoriser les échanges et l'adaptation des pratiques professionnelles en direction des familles.
 - Valoriser et susciter l'innovation.
 - Générer et produire de la connaissance sur les pratiques d'accompagnement, mettant au centre les parcours de vie des jeunes et des familles.
 - Favoriser la prise en compte des données produites dans les projets des structures
 - Restituer le travail réalisé en vue d'un essaimage de la méthode et des pratiques.

- Cet accompagnement de professionnels a débuté en septembre pour 11 structures, 15 animateurs et leurs responsables de service ou élus. En 2020, nous avons 13 porteurs de projet (animateurs) et 11 projets inscrits dans la démarche. Ce collectif poursuivra en 2021.
- Ce projet s'inscrit dans la coordination des réseaux parentalité (Reaap) et jeunesse (Raj). Piloté par le conseil départemental et la Caf. En partenariat avec la Ligue de l'enseignement (Dla). Cette action est financée par la Caf du Cher.
- En 2020-2021 : Le projet « **Bulles de Jeunesse** » sera mis en place grâce au soutien financier, au niveau national de la Mildeca (mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives). Cette action expérimentale et innovante sera déclinée dans le cadre du Sdsf avec de nombreux partenaires. L'objectif est d'installer, en milieu rural isolé, des lieux d'accueils de jeunes éphémères et atypiques, sous la forme de bulles transparentes avec une capacité de 50 personnes,

La création d'une « bulle » de rencontres est un projet expérimental visant à :

- Créer un tiers lieu innovant avec l'installation de structures translucides itinérantes pour les jeunes (en lien aussi avec les pratiques numériques).
- Lutter contre le non recours aux soins et favoriser les actions de prévention auprès de jeunes en milieu rural.
- Réinventer, en milieu rural, le rapport entre jeunes et personnels du secteur jeunesse ou médical (structures de soins, de prévention, réduction des risques).

Cette action a été conçue dans le cadre du dispositif d'innovation publique (Cf. ci-dessus) lauréat de la phase 1 de Carte Blanche de la Dlitp auquel ont participé les partenaires associatifs, de nombreux jeunes usagers et les services de l'État du Cher. Ce soutien a permis de mener à bien une phase d'immersion et de prototypage, en effet, les bulles de jeunesse ont été conçues à partir d'un long travail avec une équipe associant en milieu rural une maison de santé, les structures jeunesse, les structures d'insertion, les établissements scolaires, les professions médicales et surtout les jeunes eux-mêmes. Les premiers tests de la démarche, en milieu rural, ont été très concluants avec la mise en place d'un lieu d'accueil de jeunes éphémère dont la communication passait aussi par les réseaux sociaux.

Ces espaces de confiance atypiques et de qualité iront sur les lieux fréquentés et choisis par les adolescents en proposant aux médecins et acteurs de prévention d'être d'égal à égal avec les jeunes.

Il s'agit de créer la rencontre en milieu rural avec le public jeune, de dialoguer et de l'amener ensuite vers le soin et l'intégrer dans un parcours continu et cohérent. Les professionnels de santé extrêmement motivés, sur le territoire, par ce projet ont participé aux phases préparatoires (immersion, observation, incubation d'une solution).

Cette expérimentation est renforcée par le soutien et l'appui de multiples partenaires institutionnels sur lequel les porteurs du projet pourront compter en matière d'expertise et d'accompagnement. Ce tiers lieu sera un lieu d'écoute et de dialogue mis en place pour les jeunes les plus en difficulté et pourra être le moyen le plus pertinent pour mobiliser positivement les jeunes autour de quatre bulles thématiques : Bulle Fit (sport), Play Bulle (activités numériques), Soft Bulle (rencontres discussion) et une Bulle Famille (rencontre avec parents). La thématique de la prévention des addictions sera abordée à chaque fois mais sous un angle interactif.

Projet d'équipe Innovation jeunesse 2020-2022

Il est aujourd'hui essentiel dans la déclinaison des Sdsf et plus particulièrement sur les politiques jeunesse d'accompagner les élus, les associations, les acteurs de terrain dans les démarches d'innovation sociale pour mieux prendre en compte le parcours des jeunes usagers.

Pour cette raison, les acteurs du Sdsf proposent une démarche novatrice en spécialisant une petite équipe au sein du Réseau des acteurs Jeunesse (Raj) qui serait au service des acteurs départementaux pour investir, prototyper, expérimenter des politiques de jeunesse.

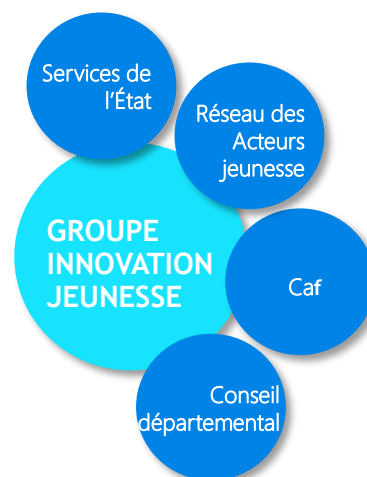
La chaire Ena/Ensci et le programme Cartes Blanches ont permis d'associer déjà de nombreux partenaires.

Les structures suivantes proposées pour cette équipe innovation publique jeunesse sont les services de l'État :

- le futur service Jeunesse Engagement et Sport (Jes) rattaché à la Dsden (un pôle/ groupe projet sera consacré à l'innovation publique)
- la future Dtespp (direction départementale Travail, Emploi, Solidarités et protection des populations)
- La Caf (pôle développement des territoires - action sociale)
- Le Conseil départemental (direction des Solidarités et de la cohésion sociale)
- Les Promeneurs du nbet (Apleat-Acep)
- La ligue de l'enseignement (Fol) du Cher
- Les centres de prévention addictologie (Anpaa et Apleat-Acep)
- La maison des ados (ANPAA18) en lien au niveau national avec :
- la Djepva (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la jeunesse et délégué interministériel à la Jeunesse) Monsieur DUJOL directeur de la Djepva
- la Mildec : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives, Monsieur PRISSE, président de la Mildeca
- la Dgcs (Direction générale de la cohésion sociale).

La nécessité de coordonner les initiatives autour des jeunes est fortement mise en avant autour de quatre priorités :

- Partager un diagnostic territorial nécessaire au développement.
- Promouvoir et valoriser le service civique.
- Veiller à l'égal accès des jeunes au service civique et assurer la mixité sociale.
- Contribuer à la formation civique et citoyenne.

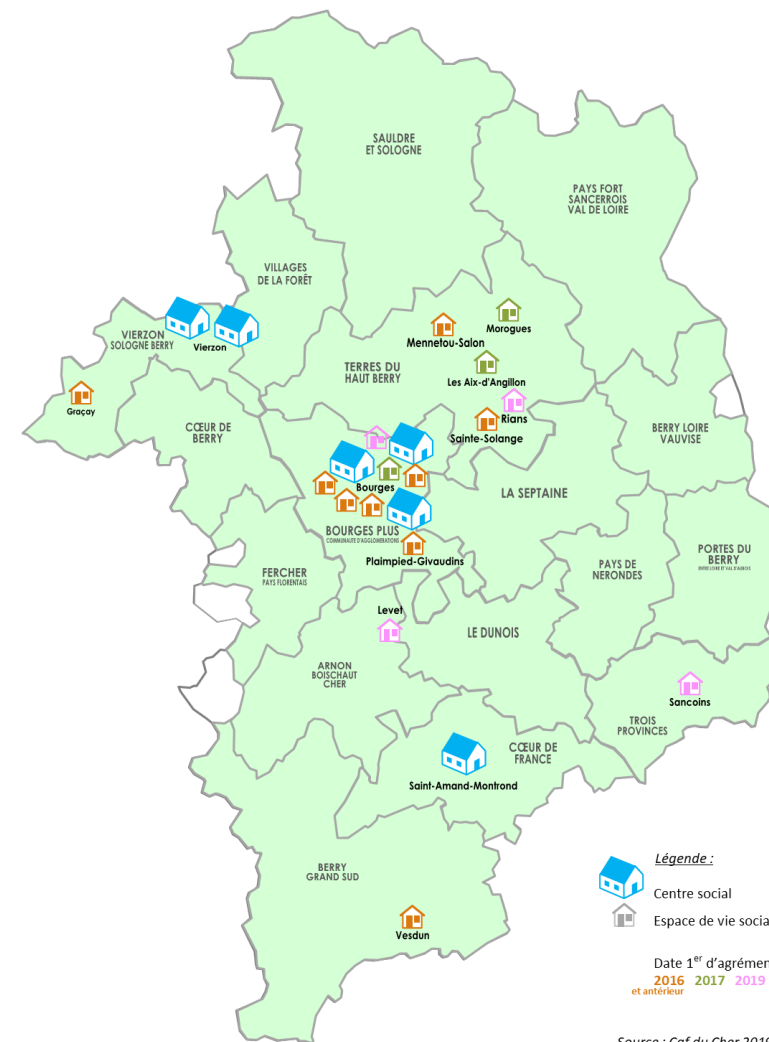


L'offre d'animation de la vie sociale

Evolution de l'offre en Evs sur le département 2016-2019

Bien que le déploiement des structures de l'Avs sur le département du Cher ait évolué depuis quelques années, il reste à consolider :

- Une implication des élus dans la reconnaissance de ces structures.
- Des partenariats autour de chaque structure.
- Un accompagnement des structures agréées.
- Des formations des acteurs Avs pour garantir une qualité de service et un accompagnement des publics.



C. LES RÉSEAUX À LA LOUPE

REAAP 18

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Enfance Famille	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Enfance Famille	· Soutenir les parents dans leur rôle éducatif par la mise en oeuvre du Reaap et par le développement de l'échange, de l'entraide et de la solidarité entre parents. - Principes d'action : · Favoriser le travail en réseau (familles/professionnels/élus). · Développer les initiatives existantes, et en promouvoir de nouvelles. · Valoriser les rôles et compétences des parents. · S'adresser à toutes les familles, et ne pas cibler l'intervention sur les seules familles à problèmes - la vocation du réseau est à caractère préventif.	Comité de pilotage Sdsf Un comité départemental des référents Reaap : 5 par an. 5 comités territoriaux : Sud, Est, Nord, Ouest et Centre. Groupes projets sur les territoires. Animation déléguée à des référents Reaap acteurs de proximité.	Structures petite enfance, animation de la vie sociale, service enfance - jeunesse collectivités, association, structures accompagnement scolaire, structures médico-sociales...

Coordonnées

Stéphanie Fargeas - Manager projets et réseaux - Caf du Cher - 06 15 56 08 81
stephanie.fargeas@cafbourges.cnafmail.fr

Alain Neron - Chef de projets enfance adolescence famille Conseil départemental - 02 48 55 82 71
alain.neron@departement18.fr

Référents territoriaux

REAAP NORD

Florine Ranvier ou Stéphanie Havidic - Association Théâtre Bambino
09 53 94 35 03 / 06 60 14 67 84
Cecile Bory - Association Arppe en Berry Micado
02 48 30 77 95 / 06 77 19 57 26

REAAP EST

Elodie Pyat - Association Acep Apleat - Paej Sancoins - 06 83 45 87 47

REAAP SUD

Anna Pluquin - 06 19 65 88 33 - Caf du Cher
Georgina Duplaix - 02 48 60 02 11 - Association Cité Jean Baptiste Caillaud Centre maternel Ineuil

REAAP OUEST

Nelly Morisset - 06 19 38 54 62 - Caf du Cher
Virginie Canon - 02 48 71 06 15 - Epicerie Sociale CCAS Vierzon

REAAP CENTRE

Stéphanie Fargeas - Caisse d'allocations familiales du Cher - manager projets et réseaux - 06 15 56 08 81 - stephanie.fargeas@cafbourges.cnafmail.fr
Alain Néron - Conseil départemental du Cher - Chef de projet enfance adolescence famille 02.48.55.82.71 - alain.neron@departement18.fr
Claudia Gonzalez - Rivage, association Rers
06 69 63 19 54

Coordonnées

Laurence Godeau, Conseil départemental du Cher Cheffe Projet Modes Accueil Enfance
Direction Protection Maternelle et Infantile - 02 48 55 44 24 -
laurence.godeau@departement18.fr

PÔLE RESSOURCES 18

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale Conseil départemental du Cher Direction Protection maternelle et infantile et Direction Autonomie	Ligue de l'enseignement Appui Caf du Cher	· Développer l'accueil des enfants porteurs de différences. · Permettre l'interconnaissance des acteurs petite enfance, enfance jeunesse et des structures spécialisées. · Favoriser les échanges d'outils ou de contenus pédagogiques pour favoriser l'accueil d'enfants porteurs de différences. · Accompagner les familles auprès des structures d'accueil collectif et individuel.	Comité de pilotage – comité financeurs : deux par an 5 comités techniques par an.	Structures d'accueils du jeune enfant, animatrices de relais assistants maternels, accueils de loirs, structures parentalité, structures spécialisée Handicap

Coordonnées

Antoine Dehoest - Service Prévention Insertion - Coordinateur Pôle Ressources 18 Ligue de l'enseignement du Cher
02 48 48 01 00 / 06 74 78 31 60 a.dehoest@ligue18.org site Internet www.ligue18.org

Anna Pluquin - Conseillère technique territoriale - Caf du Cher
06 19 65 88 33 - anna.pluquin@cafbourges.cnafmail.fr

Laurence Godeau, Conseil départemental du Cher Cheffe Projet Modes Accueil Enfance Direction Protection Maternelle et Infantile - 02 48 55 44 24 - laurence.godeau@departement18.fr

Pôle ressources 18
pour favoriser
l'inclusion des enfants
porteurs de différences

CLAS

Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	· Soutenir les structures agréées Clas dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur projet Clas.	Comité de validation : un par an Comité des porteurs de projets : deux par an. Comité partenarial : deux par an.	Structures agréées « Clas » par le conseil d'administration de la Caf du Cher et répondant à la réglementation Clas.
--	--	---	---	--

Coordonnées

Stéphanie Fargeas - Caisse d'allocations familiales du Cher - manager projets et réseaux -06 15 56 08 81 stephanie.fargeas@cafbourges.cnafmail.fr

RÉSEAU D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Francas du Cher Appui Caf du Cher	Le Rad a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs du département du Cher par la mise en réseau des acteurs. Il décline son objectif en 3 axes : · Le Rad, porteur d'initiatives et d'actions innovantes. · Le Rad, une ressource pour les professionnels du département. · Le Rad, un espace de rencontre et de mobilisation des professionnels du département.	Comité de pilotage : un par an. Rendez-vous du Rad : un par an. Journée départementale : une par an. Rencontre inter-centre : une par an. Café du Rad : quatre par an. Démarche qualité : accompagnement individuel des structures Acsm.	Structures d'accueils d'accueil de loisirs et accueils jeunes

Coordonnées

Elodie Donadieu :
edonadieu@francascentrevaleloire.fr 09 71 39 39 16 / 07 62 16 20 00
Jessica Pannetier jpannetier@francascentrevaleloire.fr
06 59 82 31 33 Facebook : Les Francas du Cher

Nelly Morisset - Conseillère technique territoriale
Caf du Cher - 06 19 38 54 62



RÉSEAU DES ACTEURS JEUNESSE

Etat Service éducation populaire, jeunesse et citoyenneté Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action sociale Conseil départemental du Cher - Direction Enfance Famille	Etat Caf du Cher Conseil départemental du Cher	· Mieux articuler les politiques et les dispositifs pour une meilleure efficacité et une politique plus lisible. · Mieux se connaître et travailler ensemble et en complémentarité pour une meilleure orientation des jeunes en partageant des visions différentes. · Appréhender les jeunes globalement, de façon positive et valorisante, et non par le biais d'une problématique. · Aider les élus à être à l'écoute des jeunes et à en faire un levier de développement de leur territoire. · Se former ensemble pour une culture commune, pour des échanges de pratiques et outils communs.	Comité technique (en lien avec comité départemental services civiques, Snu et innovation politique publique). Groupes projets	Collectivités, structures jeunesse, structures d'insertion
---	--	--	--	--

Coordonnées

Eric Bergeault - Chef de service Jeunesse Engagement et Sport - Ddcsp/Dsden
02 38 78 37 54 / 06 80 42 74 22 eric.bergeault@cher.gouv.fr

Stéphanie Fargeas - Caisse d'allocations familiales du Cher - manager projets et réseaux
06 15 56 08 81
stephanie.fargeas@cafbourges.cnafmail.fr

Alain Néron - Conseil départemental du Cher
Chef de projet enfance adolescence famille
02 48 55 82 71 - alain.neron@departement18.fr



PROMENEURS DU NET

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Apleat-Acep Appui Caf du Cher	Pour les publics usagers : Proposer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, en investissant la rue numérique pour développer plus de proximité relationnelle et plus de proximité géographique (alternatives à l'éloignement quand problème de mobilité...). · Pour les professionnels : Accompagner les professionnels de la jeunesse et du soutien à la parentalité dans l'intégration du numérique dans leurs missions éducatives-préventives et l'adaptation de posture professionnelle. · Pour les acteurs jeunesse et les familles du territoire : - Sensibiliser à l'importance du numérique dans les accompagnements éducatifs et à la transversalité/l'innovation de ce nouveau territoire d'intervention dans les parcours et la vie des usagers, grâce à une co-construction de travail inter-réseau sur le territoire (Sdsf, Reaap...). - Développer la dynamique de réseau, en favoriser le décloisonnement des structures et encourager les échanges croisés entre les professionnels et les démarches de réorientations. - Favoriser un réseau de structures et de professionnels Pdn aux missions plurielles, pour soutenir des actions d'accompagnement intégrant la notion de globalité de parcours de l'utilisateur.	Comité de pilotage : deux par an. Comité technique : trois par an. Journée départementale : une journée par an Modules de formation Groupes projets : institutions, parentalité Groupe régional	Collectivités ou associations engagés dans le dispositif

Coordonnées

Eva Sandou-Valette - Coordinatrice Pdn Apleat-Acep : 06 89 92 08 56
www.promeneursdunet18.fr
 Facebook : Promeneurs-du-Net-18-du-Cher

Catherine Guénin - Cheffe de projets et Coordinatrice Pdn 18 - Caf du Cher
 07 79 49 46 93 catherine.guenin@cafbourges.cnafrmail.fr



ANIMATION DE LA
VIE SOCIALE

Pilotage	Coordination	Rôle	Fonctionnement	Membres
Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	- Organisation des rencontres en direction de toutes les structures de l'Avs : Centres sociaux et Espaces de vie sociale fédérées ou non. Ces rencontres peuvent être complétées par la création d'outils à destination de tous les participants. - Mise en commun des outils du réseau (formations, rencontres, échanges de pratiques, conférences, débats) pour une utilisation régionale et départementale. - Echanges de pratiques. - Projet co-construits.	Comité départemental thématique : 3 par an. Comité fédéral : actions spécifiques : une rencontre tous les deux mois.	Structures territoriales ou associatives ayant un agrément EVS délivré par la Caf du Cher + centres sociaux

Coordonnées

Anna Pluquin - Conseillère technique territoriale - Caf du Cher - 06 19 65 88 33 anna.pluquin@cafbourges.cnafrmail.fr

RÉSOLUCE

Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Caf du Cher Pôle développement des territoires - Action Sociale	Les objectifs du réseau sont en grande partie les objectifs de chacun de ses partenaires. Ils portent sur une volonté commune de : - Résoudre les situations d'exclusion : - Faire bénéficier les personnes en risque ou en situation de précarité, de tous leurs droits. - Réfléchir pour prévenir ces situations : - Participer à la détection des situations d'exclusion. - Repérer les besoins en information et en prévention pour que les institutions compétentes mettent en place des réponses adaptées.	Comité de pilotage : un par an. Groupe d'appui : quatre par an	Caf, Cpam, Msa, Conseil départementale, Centre hospitalier George Sand, Mdass Vierzon, Mdass St Amand, Pôle emploi, mission locale, Cias Thb, Spip, Cdad, Ccas Bourges
--	--	--	--	--

Coordonnées

Catherine Guénin - Cheffe de projets - Médiatrice - Caf du Cher - 07 79 49 46 93 - catherine.guenin@cafbourges.cnafrmail.fr

Camille Lasne - Responsable de service Gestion du Dossier Client - Accès aux droits - Cpam du Cher - 02 48 55 49 45 - camille.lasne@cpam-bourges.cnamts.fr

D. LES CHEMINS DE CHANGEMENT, QUELQUES IDÉES EN PLUS

Définir les défis de changement

- Idée 1 : Le changement est la nouvelle situation résultant d'interactions entre différents acteurs et entre différents facteurs (politiques, infrastructures...).
Ces changements peuvent être soit éphémères, soit plus structurels. D'autres changements interviendront ensuite : c'est un processus en perpétuelle évolution.
- Idée 2 : Le processus par lequel se produit le changement est **complexe**, dans la mesure où il est le fruit d'interactions diverses. Il n'est pas linéaire et difficilement prévisible.
- Idée 3 : L'appréciation du changement est **subjective**. Elle dépend de l'observateur, des lunettes avec lesquelles on regarde le changement et de l'échelle à laquelle on s'intéresse. Le regard porté sur le changement est conditionné par la culture, le vécu des individus (leurs histoires) et des groupes (organisations, institutions), par leurs contraintes et leurs attentes en termes de changement.
- Idée 4 : Une intervention de développement peut **contribuer** à un processus de changement. La complexité du changement fait que l'on ne peut pas attribuer sa réalisation à un seul facteur – pas plus à l'intervention de développement qu'à un autre facteur.
- Idée 5 : Les acteurs sont porteurs de **visions** du changement qui s'expriment dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions.
- Idée 6 : S'ouvrir à l'observation des changements attendus et **inattendus** permet d'apprendre des processus qui conduisent au changement.
- Idée 7 : **Impliquer les acteurs** concernés par le changement dans l'analyse de celui-ci est, pour eux, vecteur de renforcement.
- Idée 8 : Penser en termes de changement, plutôt qu'en termes d'activités ou de résultats, implique une véritable transformation dans l'approche du développement. Au-delà des outils, c'est **l'esprit** dans lequel on utilise les méthodes mises à disposition qui compte.

Evaluer les changements

- Idée 1 : L'explicitation de la vision du changement s'appuie sur une **analyse fine des acteurs et facteurs** du contexte, et de leurs influences possibles sur le changement « rêvé » par un groupe.
- Idée 2 : Cette vision du changement doit rester **évolutive**. Elle constitue avant tout un outil d'analyse et de débat collectif, et non un référentiel figé établi une fois pour toute.
- Idée 3 : Le processus par lequel le changement se produit s'appuie sur des **valeurs et principes** propres au groupe qui « rêve » le changement. Ce processus est une hypothèse faite sur la réalité qui guidera l'action du groupe.
- Idée 4 : Des **stratégies** et des activités sont définies pour influencer sur la réalisation de ce processus.
- Idée 5 : La planification constitue une référence qui doit pouvoir être réinterrogée avec souplesse en fonction des apprentissages et de l'évolution du contexte. Bien souvent, on couple une programmation d'activités à court terme **itérative**, avec une planification de long terme – elle aussi amenée à évoluer.
- Idée 6 : Il n'existe pas de méthode idéale qui permette de traduire une intervention pensée en termes de changement sous forme de cadre logique. En effet, les logiques ne sont pas similaires. Il s'agit de trouver le meilleur **compromis** possible entre une approche pensée en termes de changement d'une part, la linéarité et le déterminisme du cadre logique d'autre part, afin d'être en mesure de répondre à des contraintes de redevabilité.

Source : *Agir pour le changement – Guide méthodologique pour accompagner des processus de changement « complexe » : analyser, planifier, suivre et évaluer. Collection F3E*

E. LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA, DES INSTANCES PARTENAIRES

